PROJET PÉDAGOGIQUE
ALAE ÉLÉMENTAIRE DE TRIE.

Périscolaire de Trie sur Baïse



Projet pour l'année scolaire 2026/27
Du 01/09/2026 au 02/07/2026

46 Rue de Soulanserre, 65220 TRIE SUR BAÏSE.

TEL : **06.84.92.44.30 / 05.62.35.62.27**

COURRIEL : periscolaire.trie.elementaire@ccptm.fr

Pays de Trie et du Magnoac

LE SOMMAIRE

1. **Cadre juridique** ..... **(PAGE 3)**

2. **Cadre Pédagogique** ..... **(PAGES 3 à 19)**
2.1. Présentation du Projet Educatif du territoire dans ses grandes lignes
2.2 Les Orientations du Projet
2.3 Un Projet Pédagogique : pourquoi faire ?
2.4 Présentation du Projet Pédagogique de l'ALAE
2.5 Les Actions Concrètes, Outils d'Evaluations & Méthodologie

3. **Carte d'Identité de l'Accueil de Loisirs ..... (PAGES 20 à 46)**
3.1. Présentation Générale
3.2. Equipe Pédagogique & Personnel du Service Enfance Jeunesse
3.3. Rôles des Encadrants + Informations Supplémentaires
3.4. Horaires & Fonctionnement
3.5. Le PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté

4. **Point de Vigilance** ..... **(PAGE 47)**

5. **Enfants & Familles / Responsables Légaux ..... (PAGES 48 à 53)**
5.1. Enfants
5.2. Accueil des Enfants à besoins spécifiques
5.3. Familles / Responsables Légaux

6. **Les Evaluations** ..... **(PAGES 54 à 56)**
6.1 Evaluation de l'Equipe Pédagogique
6.2 Evaluation Périodique
6.3 Evaluation du Projet & ses objectifs
6.4 Evaluation du PEDT

7. **Les Partenaires** ..... **(PAGE 57)**

8. **Conclusion** ..... **(PAGE 58)**

1) LE CADRE JURIDIQUE

Selon le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et l'article R.227-23

« Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil. »

L'article R.227-25 précise que le projet pédagogique est

« Un document élaboré par le directeur en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil »

Celui-ci comprend : nature des activités, modalités d'accueil, les conditions de mise en œuvre, répartition des temps activités, repos (rythme de vie), modalités de fonctionnement de l'équipe (prise en compte des souhaits, responsabilisation, participation à l'organisation…), modalités d'évaluation, caractéristiques des locaux et des espaces.

Le cas échéant, les mesures particulières prises pour les enfants en situation de handicap et les modalités de participation des mineurs.

Instruction départementale des ACM

Les instructions départementales rappellent la réglementation applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs à caractère éducatif (ACM) notamment les mesures relatives à la déclaration de ces structures, à l'encadrement, à la santé des participants, aux conditions pédagogiques et de sécurité des activités proposées.

2) LE CADRE PÉDAGOGIQUE

2.1. Présentation du PEDT ou PEDT – Plan Mercredi dans ses grandes lignes…

Le PEDT ou PEDT – Plan Mercredi 2025-2027 de la **Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM)** constitue le cadre de référence qui guide les actions de la commune et de ses structures.

Le **Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2025-2027 de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac** constitue un cadre éducatif partagé permettant de coordonner les actions menées auprès des enfants et des jeunes sur le territoire. Il vise notamment à renforcer la cohérence entre les différents temps de leur journée et à favoriser une véritable continuité entre les acteurs scolaires, périscolaires, extrascolaires, associatifs, institutionnels et les familles.

Le PEDT ne se limite pas à proposer un programme d'activités. Il porte une réflexion plus globale sur **les conditions d'accueil des enfants et des jeunes, leur accompagnement et la manière de conduire les actions éducatives**. La qualité et la cohérence des activités proposées font ainsi l'objet d'un suivi et d'une évaluation, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.

Son action s'inscrit notamment dans une volonté de **favoriser la citoyenneté, l'inclusion, la participation, la découverte du territoire, le vivre-ensemble et l'épanouissement de chaque enfant et de chaque jeune**. Une attention particulière est également portée à la coopération entre les différents acteurs éducatifs afin de construire des repères communs et une continuité éducative sur l'ensemble du territoire.

Le PEDT s'organise autour de cinq grands objectifs généraux :

- **Favoriser l'engagement citoyen de tous les individus**, en permettant aux enfants et aux jeunes de prendre une place active dans la vie collective et dans leur territoire ;
- **Éveiller les consciences**, afin d'accompagner les enfants et les jeunes dans leur compréhension du monde qui les entoure et de développer leur ouverture ;
- **Prendre en considération l'individualité dans la vie collective**, afin que chacun puisse trouver sa place, être reconnu dans ses besoins et ses particularités tout en apprenant à vivre avec les autres ;
- **Promouvoir une éducation bienveillante tout au long de la journée de l'enfant et du jeune**, en veillant à son rythme, à ses besoins, à son bien-être et à son épanouissement ;
- **Assurer une continuité et une complémentarité éducative entre les différents acteurs**, afin que les différents temps et espaces éducatifs de l'enfant s'articulent de manière cohérente.

Le PEDT accorde également une place importante au **sentiment d'appartenance au territoire**. Cela passe notamment par l'inclusion de tous les enfants et jeunes, y compris ceux en situation de handicap, le développement des partenariats locaux, la découverte des richesses du territoire, les rencontres avec les élus, les actions intergénérationnelles et l'organisation d'événements communs.

La **participation des enfants et des jeunes** constitue également un élément essentiel de cette démarche. Leur donner la parole et leur permettre de participer à des conseils d'élèves, commissions ou projets collectifs contribuent à leur apprendre progressivement à prendre des responsabilités, à exprimer leurs idées et à devenir acteurs de leur environnement. Le PEDT souligne ainsi l'importance de permettre aux jeunes de contribuer à l'évolution de leur territoire, de mieux se l'approprier et de l'apprécier.

Dans le cadre des ACM, ces orientations prennent pleinement leur sens : la vie quotidienne, les activités, les temps de parole, les prises de décision collectives, les relations entre enfants et adultes, la découverte du territoire et de son environnement ainsi que la vie en collectivité constituent autant de situations éducatives permettant de développer **l'autonomie, la citoyenneté, la responsabilisation, l'ouverture aux autres, la coopération et le vivre-ensemble**.

Ainsi, le périscolaire ne constitue pas uniquement un temps de loisirs : **il devient un véritable espace éducatif dans lequel l'enfant ou le jeune peut expérimenter, découvrir, s'exprimer, faire des choix, prendre des responsabilités et trouver sa place au sein du collectif**, en cohérence avec les orientations éducatives portées par le PEDT 2025-2027.

2.2. Les Orientations du Projet…

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2025-2027 de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac constitue le cadre éducatif de référence partagé par les différents acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes du territoire. Il ne se limite pas à la mise en place d'activités : il agit également sur les conditions d'accueil, les pratiques éducatives et la manière d'accompagner les enfants tout au long de leurs différents temps de vie.

- **CITOYENNETÉ & ENGAGEMENT =** ***Permettre à l'enfant et au jeune de prendre une place active dans la vie collective, favoriser son expression, lui permettre de participer aux décisions qui le concernent, développer son sens des responsabilités et encourager sa prise d'initiative.*** *Il s'agit également de lui permettre de mieux connaître son territoire, de s'y investir et de développer progressivement son sentiment d'appartenance à une communauté. Le PEDT prévoit notamment de donner la parole aux enfants et de favoriser leur participation à différentes instances telles que les conseils d'élèves ou les commissions.*

- **ÉVEIL, DÉCOUVERTE & OUVERTURE = *Permettre à l'enfant et au jeune de découvrir, comprendre et expérimenter le monde qui l'entoure, éveiller sa curiosité et favoriser son ouverture à de nouvelles expériences.*** *La découverte des richesses locales, les partenariats avec les acteurs du territoire, les projets entre structures ainsi que les actions culturelles, sportives, environnementales ou intergénérationnelles deviennent des supports permettant aux enfants d'apprendre autrement et de développer leur connaissance du territoire.*

- **INDIVIDUALITÉ, INCLUSION & VIE COLLECTIVE = *Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du collectif tout en étant reconnu dans son individualité.*** *L'accueil doit prendre en compte les besoins, les capacités, les particularités et le rythme de chacun. Le PEDT affirme notamment l'importance d'accueillir tous les enfants et les jeunes dans les meilleures conditions afin qu'aucun ne se sente isolé, avec une attention particulière portée à l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap.*

- **BIENVEILLANCE, BIEN-ÊTRE & ÉPANOUISSEMENT = *Faire de chaque temps vécu par l'enfant un espace éducatif respectueux de son développement et de ses besoins.*** *L'accompagnement proposé doit favoriser son bien-être, sa sécurité physique, morale et affective, son épanouissement et sa confiance en lui. L'équipe éducative veille ainsi à proposer un cadre sécurisant et bienveillant permettant à chacun d'évoluer à son rythme, de s'exprimer, d'expérimenter et de vivre positivement la relation aux autres.*

- **CONTINUITÉ & COMPLÉMENTARITÉ ÉDUCATIVE = *Construire une cohérence entre les différents acteurs et les différents temps de vie de l'enfant.*** *Le PEDT cherche à renforcer les liens entre écoles, accueils périscolaires et extrascolaires, familles, associations, collectivités et partenaires du territoire. Cette coopération doit permettre de construire des repères éducatifs cohérents et d'inscrire les différentes actions dans une démarche éducative commune. Cette volonté apparaît notamment dans le développement du travail commun entre les équipes scolaires et périscolaires afin que les projets pédagogiques puissent être en harmonie avec les projets d'école.*

À partir des orientations du **PEDT 2025-2027**, l'ACM poursuit donc les objectifs éducatifs suivants :

1. FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LA PARTICIPATION DE L'ENFANT = permettre à l'enfant de s'exprimer, de faire des choix, de proposer des idées, de prendre des initiatives et de participer aux décisions concernant la vie quotidienne de l'ALAE afin qu'il devienne progressivement acteur de son expérience collective.

2. DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE = permettre aux enfants de découvrir leur environnement, son patrimoine, ses acteurs et ses richesses, favoriser les rencontres et les projets communs et donner du sens au territoire comme espace de vie, de découverte et de citoyenneté. Cette orientation rejoint directement l'objectif du PEDT de développer le sentiment d'appartenance à la communauté.

3. PRENDRE EN COMPTE L'INDIVIDUALITÉ DE CHACUN DANS LA VIE COLLECTIVE = reconnaître les besoins, les capacités, les envies et les particularités de chaque enfant, adapter autant que possible l'accompagnement proposé et permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe sans perdre son individualité.

4. FAVORISER L'INCLUSION ET LE VIVRE ENSEMBLE = accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions, prévenir les situations d'exclusion ou d'isolement, valoriser les différences, développer l'entraide et la coopération et apprendre progressivement à respecter les autres dans la vie quotidienne.

5. PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION BIENVEILLANTE = adopter une posture éducative basée sur l'écoute, le dialogue, le respect et l'accompagnement, prendre en considération les émotions et les besoins de l'enfant et privilégier une relation éducative permettant à chacun de se sentir reconnu, entendu et en sécurité.

6. FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION = permettre à l'enfant d'apprendre progressivement à faire seul, lui donner des responsabilités adaptées à son âge, lui permettre de faire des choix et l'accompagner dans la compréhension des conséquences de ceux-ci.

7. ÉVEILLER LA CURIOSITÉ ET FAVORISER LA DÉCOUVERTE = proposer des situations permettant aux enfants d'expérimenter, de découvrir de nouvelles activités et de nouvelles pratiques, de développer leur curiosité et de s'ouvrir à leur environnement dans un cadre sécurisant.

8. DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ET LES PROJETS COLLECTIFS = permettre aux enfants d'apprendre à construire avec les autres, favoriser l'entraide plutôt que la seule compétition, développer des projets communs et valoriser la contribution de chacun à la réussite du groupe.

COHÉRENCE ÉDUCATIVE = Ces objectifs ne sont pas uniquement mis en œuvre pendant les activités organisées. **L'ensemble des moments vécus pendant le séjour constitue des temps éducatifs : les repas, les goûters, l'hygiène, les projets, les grands jeux, les temps libres, les activités, les échanges informels et les prises de décision collectives.**

L'équipe pédagogique veille donc à maintenir une **posture éducative cohérente tout au long de la journée**, en tenant compte à la fois de l'individualité de chaque enfant et des nécessités de la vie collective.

Le **PEDT donne ainsi les grandes orientations éducatives communes au territoire. Le Projet pédagogique de l'ACM traduit ces orientations dans la réalité quotidienne**, en définissant des objectifs adaptés au public accueilli, les moyens pédagogiques permettant de les atteindre ainsi que des critères permettant d'en évaluer la mise en œuvre.

2.3. Un Projet Pédagogique : pourquoi faire ?

Le Projet Pédagogique de l'ALAE de Trie permet de donner du sens à l'ensemble des actions éducatives proposées aux enfants ainsi qu'aux différents moments de la vie quotidienne vécus au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Il constitue un document de référence pour l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il permet de définir les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre pour les atteindre ainsi que les modalités permettant d'évaluer les actions réalisées.

Toutes les actions mises en place au sein de l'ALAE de Trie s'inscrivent dans les orientations du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2025-2027 de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac. Celui-ci ne se résume pas à un programme d'activités : il porte également sur les conditions d'accueil des enfants et sur la manière de conduire les actions éducatives, dans une recherche de qualité et de cohérence.

Le PEDT poursuit cinq grandes orientations éducatives :

« Favoriser l'engagement citoyen de tous les individus ; éveiller les consciences ; prendre en considération l'individualité dans la vie collective ; promouvoir une éducation bienveillante tout au long de la journée de l'enfant et du jeune ; assurer une continuité et une complémentarité éducative entre les différents acteurs. »

Le Projet Pédagogique de l'ALAE de Trie traduit donc ces grandes orientations en objectifs éducatifs concrets et adaptés aux enfants accueillis.

Les activités proposées constituent des moyens permettant d'atteindre ces objectifs, mais l'action éducative de l'ALAE ne s'arrête pas aux activités. Les temps d'accueil du matin, du midi et du soir, les repas, les temps calmes, les temps libres, les échanges entre enfants, les déplacements, les transitions ou encore les différents moments de la vie quotidienne sont autant de situations permettant de travailler l'autonomie, la citoyenneté, le vivre-ensemble, l'expression, la coopération et le respect des besoins de chacun.

Les actions sont préparées, organisées, mises en œuvre et évaluées collectivement par l'équipe pédagogique de l'ALAE, dans le respect du PEDT et des objectifs définis dans le présent Projet Pédagogique.

L'équipe pédagogique définit ainsi des objectifs clairs et précis, accompagnés de moyens pédagogiques concrets et de critères d'évaluation permettant de mesurer leur mise en œuvre et, lorsque cela est nécessaire, de faire évoluer les pratiques professionnelles.

Ce Projet Pédagogique est construit dans une logique de coéducation et de continuité éducative. Il prend en considération les différents acteurs qui participent à la vie et à l'éducation de l'enfant : l'équipe de direction, les animateurs, les familles, l'école, la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, les associations et les différents partenaires du territoire. Le PEDT prévoit notamment de renforcer le travail entre l'école, la coordination et la direction de l'ALAE afin de rechercher une continuité entre le projet d'école et le projet pédagogique.

À travers son Projet Pédagogique, l'ALAE de Trie souhaite ainsi faire du temps périscolaire un véritable temps éducatif et de loisirs, complémentaire du temps scolaire et familial, permettant à chaque enfant de trouver sa place dans le collectif, s'exprimer, participer, découvrir, expérimenter, développer son autonomie et s'épanouir dans un cadre sécurisant et bienveillant.



2.4. Présentation du Projet Pédagogique de l'ALAE de TRIE sur Baïse…

CE PROJET PÉDAGOGIQUE :

- **Vise à faire du temps périscolaire un véritable temps éducatif, complémentaire du temps scolaire et familial, permettant à chaque enfant de trouver sa place, de s'épanouir, de développer son autonomie et d'apprendre progressivement à vivre avec les autres**. *Cette démarche s'inscrit dans les orientations du PEDT, qui recherche une continuité et une complémentarité entre les différents acteurs éducatifs.*
- **Favorise l'engagement citoyen et la participation des enfants :** *en leur donnant la possibilité de s'exprimer, de proposer, de faire des choix et de participer à certaines décisions concernant la vie de l'ALAE. Des temps de parole, conseils d'enfants ou espaces d'expression peuvent ainsi leur permettre d'être progressivement acteurs de leur accueil. Le PEDT prévoit notamment de favoriser l'expression des enfants et leur implication dans différentes instances.*
- **Permet à chaque enfant de trouver sa place au sein du collectif :** *dans le respect de son individualité, de ses besoins, de son rythme et de ses particularités.* L'inclusion de tous constitue une attention essentielle : *aucun enfant ne doit se sentir isolé ou exclu du groupe.*
- **Contribue à l'apprentissage du vivre ensemble :** *à travers le respect, l'entraide, la coopération, l'écoute, le partage et l'acceptation des différences. Les situations vécues quotidiennement permettent à l'enfant d'apprendre progressivement à tenir compte des autres, à respecter des règles communes et à comprendre ses droits et ses responsabilités.*
- **Favorise l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant :** *en lui permettant de faire progressivement seul, de prendre des initiatives, d'effectuer des choix adaptés à son âge et de participer au fonctionnement de la vie collective.*
- **S'inscrit dans une démarche d'éducation bienveillante :** *en accordant une attention particulière au bien-être de l'enfant, à son développement, à ses besoins et à la qualité de la relation éducative. La posture de l'équipe pédagogique constitue donc un élément central du fonctionnement de l'ALAE, conformément à l'objectif du PEDT de promouvoir une éducation bienveillante tout au long de la journée de l'enfant.*

Chaque enfant est considéré comme **un citoyen en formation**. L'apprentissage de la vie collective constitue ainsi un axe important du Projet Pédagogique. L'enfant doit pouvoir progressivement **exprimer son opinion, écouter celle des autres, participer à des décisions, comprendre les règles collectives, prendre des responsabilités et mesurer les conséquences de ses choix.**

L'ALAE constitue également **un espace privilégié de découverte et d'expérimentation**. Les activités sportives, culturelles, artistiques, manuelles, scientifiques, environnementales ou ludiques sont utilisées comme des supports éducatifs. Elles permettent de susciter la curiosité, de découvrir de nouvelles pratiques, de développer des compétences et de vivre des expériences collectives.

Le Projet Pédagogique ne se limite cependant pas aux activités. **L'accueil du matin, la pause méridienne, le repas, les temps calmes, les temps libres, les activités et l'accueil du soir sont tous considérés comme de véritables temps éducatifs**. Les interactions et situations du quotidien constituent autant d'occasions de travailler l'autonomie, la responsabilisation, la coopération et le vivre ensemble.

L'équipe pédagogique veille à **adapter son accompagnement aux besoins des enfants**, en prenant en considération leur âge, leur rythme, leur état de fatigue, leurs capacités, leurs envies et leurs besoins individuels. Cette attention portée à l'individualité de chacun doit permettre de **concilier bien-être individuel et vie collective.**

Les activités, les projets et les modalités d'accompagnement sont donc adaptés aux différents enfants accueillis. Il ne s'agit pas de demander la même chose à tous, mais de proposer **un cadre commun suffisamment souple pour permettre à chacun d'évoluer à son rythme et de trouver sa place au sein de l'ALAE.**

Enfin, le Projet Pédagogique s'inscrit dans une démarche de **continuité éducative avec l'école et les autres acteurs du territoire.** Le PEDT prévoit notamment de développer le travail commun entre le directeur de l'école de Trie, la coordination et la direction de l'ALAE afin que le Projet Pédagogique puisse être en harmonie avec le projet d'école.

<u>LES ENFANTS ACCUEILLIS À L'ALAE DE TRIE</u> : L'ALAE doit permettre à chaque enfant de vivre son temps périscolaire à son rythme.

« Un espace pour jouer, découvrir, créer, expérimenter, se reposer, rencontrer les autres, proposer ses idées et participer à des projets. L'enfant doit pouvoir y développer progressivement son autonomie et sa confiance en lui tout en apprenant à évoluer au sein d'un collectif.
Parce que le périscolaire n'est ni l'école, ni simplement un temps d'attente avant le retour à la maison : c'est un temps éducatif à part entière, où l'enfant doit aussi avoir le droit de souffler, de choisir, de jouer et de grandir. »



Objectifs Pédagogique, Opérationnels & Mise en Œuvre

- ✓ **Favoriser le vivre-ensemble, l'inclusion et la cohésion du groupe, dans le respect des besoins et des différences de chacun.**

En favorisant l'entraide, la coopération et le partage : *grands jeux collectifs, défis en équipe, activités physiques et sportives, préparation de journées à thèmes, de mini-spectacles, de goûters familles : « Les P'tits Moments », jeux de rôles et projets communs.*

En permettant à chaque enfant de trouver sa place au sein du groupe : *constitution d'équipes variées, adaptation des activités aux capacités de chacun, valorisation des compétences individuelles et attention portée aux enfants pouvant rencontrer des difficultés d'intégration.*

En sensibilisant les enfants au respect des différences et à l'égalité : *échanges et jeux autour des discriminations, mixité dans les groupes, respect des opinions, des capacités et des personnalités de chacun, prévention des moqueries et comportements excluants.*

En développant une dynamique collective positive : *conseils d'enfants, commissions cantine, grands jeux à thèmes, projets, goûters / soirées et évènements collectifs, activités intergroupes et projet inter structures et scolaire/périscolaire.*

En favorisant l'écoute et le respect mutuel : *mise en place de règles de vie communes, espaces de dialogue, médiation des conflits et accompagnement des enfants dans l'expression de leurs émotions.*

- ✓ **Permettre à l'enfant de devenir acteur de son loisir en développant son autonomie, sa participation et sa prise d'initiative.**

En donnant une véritable place à la parole de l'enfant : *conseil d'enfants quotidien, échanges sur les activités et la vie collective / journée type, recueil des envies et des propositions et ressentis via la mise en place d'une boîte à idées / boîte aux lettres.*

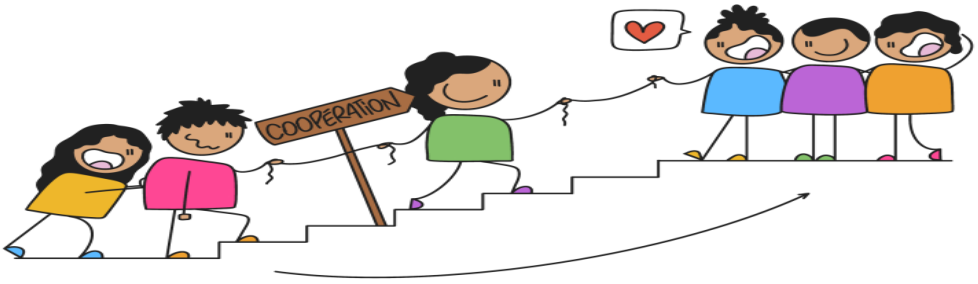
En responsabilisant progressivement les enfants dans la vie quotidienne : *tableau des missions (nettoyage, rangement, etc…), gestion de leurs affaires, respect du matériel, participation à la vie collective et aux différents temps de la journée type.*

En favorisant la prise d'initiative et la capacité à faire des choix : *possibilité de proposer des idées, participation à la construction de certains projets et choix de rôles dans les évènements ou les animations.*

En permettant à chacun de se dépasser à son rythme : *animations, projets et activités permettant de découvrir ses capacités tout en respectant ses limites = théâtre, spectacle, grands jeux sportifs style koh-lanta, handball, etc…*

En développant la confiance en soi : *valorisation des réussites, encouragement à essayer, droit à l'erreur, prise de parole devant le groupe et responsabilisation au sein des projets.*

En mettant en place de différents coins permanents où l'enfant peut aller librement : *Coin Lecture, Coin Détente, Coin Discussion, Coin Jeux de Société, Coin extérieur, Coin Calme, etc…*



- ✓ **Sensibiliser l'enfant à l'écocitoyenneté, aux écogestes et à la découverte de son environnement…**

En intégrant les écogestes dans la vie quotidienne de la journée type : *tri des déchets, limitation du gaspillage alimentaire, économie de l'eau et de l'énergie, respect des locaux et utilisation raisonnée du matériel.*

En sensibilisant les enfants à la démarche écologique : *explication des pratiques mises en place sur la structure, compréhension de leur utilité et implication des enfants dans leur application au quotidien.*

En permettant une découverte active de l'environnement : *intervenants, balade botanique, activités de pleine nature, découverte du territoire et observation de la faune et de la flore.*

En responsabilisant l'enfant face à son impact sur l'environnement : *réflexion sur les déchets, consommation responsable, respect des espaces naturels et adoption de comportements écoresponsables.*

En donnant du sens aux gestes réalisés : *échanges et animations autour de l'écologie afin que les règles environnementales ne soient pas seulement des contraintes, mais deviennent des habitudes comprises par les enfants.*

- ✓ **Permettre à l'enfant de découvrir, créer et s'exprimer à travers des pratiques artistiques, culturelles, sportives et médiatiques variées…**

En favorisant l'expression artistique et corporelle : *projet spectacle, projet radio, projet rap, expression musicale, danse, chorégraphies, théâtre et ateliers d'expression.*

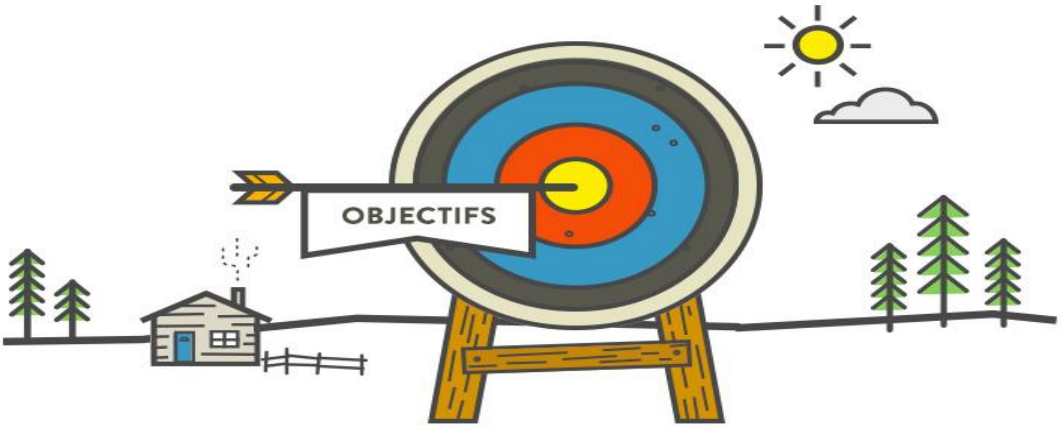
En développant l'imaginaire et la créativité : *grands jeux d'improvisation théâtrale, invention de personnages et de situations, création de scènes et participation à la construction du spectacle.*

En développant l'expression orale et la confiance en soi : *improvisations, atelier rap, atelier radio, jeux de rôles, interprétation devant les autres, prise de parole et présentation des créations au groupe.*

En proposant une approche ludique de la culture et des médias : *jeux autour du cinéma, de la télévision et de la culture populaire, improvisation de scènes culte, reproduction ou détournement d'émissions télévisées et de publicités.*

En proposant une diversité d'expériences : *activités de découverte et d'aventure, sportives, artistiques, culturelles et de pleine nature, grands jeux, journées à thèmes, spectacle et kermesse.*

Ces quatre axes sont complémentaires : vivre ensemble et inclure chacun, rendre l'enfant acteur de son loisir, développer une conscience écocitoyenne et permettre à chacun de découvrir, créer et s'exprimer.



2.5. Les Actions Concrètes, Outils d'Évaluations & Méthodologie !

- CRÉATIONS DE PROJETS D'ANIMATION LUDIQUES À BUT ÉDUCATIF =

➞ **PROJET SPECTACLE** = éducation au partage et au travail de groupe, développement de la créativité et de l'imaginaire, valorisation des compétences de chacun, apprentissage de la coopération et de l'entraide. Mise en place de temps de répétition, d'ateliers d'expression, de création musicale, de rap, de danse et de chorégraphies afin d'aboutir à une représentation collective.

➞ **PROJET EXPRESSION & IMPROVISATION** = développement de l'expression orale et corporelle, de la confiance en soi, de l'imaginaire et de la capacité à s'exprimer devant les autres. Mise en place de grands jeux d'improvisation théâtrale, création de personnages, situations improvisées, jeux de rôles et défis d'expression en équipe.

➞ **PROJET CULTURE & MÉDIAS** = éducation à l'image et aux médias, développement de la culture générale, de l'esprit critique, de la créativité et de l'expression. Jeux autour du cinéma, de la télévision et de la publicité, reproduction ou détournement de scènes culte, improvisation d'émissions télévisées et de publicités, quiz et défis culturels.

➞ **PROJET EXPRESSION MUSICALE, RAP & CHORÉGRAPHIQUE** = permettre aux enfants de découvrir différents moyens d'expression, favoriser la créativité, la confiance en soi et la réalisation collective : écriture et interprétation de textes, rap, musique, danse, création de chorégraphies et préparation de prestations intégrées notamment au projet spectacle.

➞ **PROJET ENVIRONNEMENT & ÉCOCITOYENNETÉ** = éducation à l'écocitoyenneté et responsabilisation de l'enfant face à son environnement : sensibilisation à l'Écolabel, tri et réduction des déchets, lutte contre le gaspillage, économie de l'eau et de l'énergie, mise en place d'écogestes dans la vie quotidienne et découverte de l'environnement à travers notamment d'une continuité du projet jardinage en lien avec l'école et de balades botanique**.**

➞ **PROJET INTER-STRUCTURE** = éducation à la vie en collectivité, au vivre-ensemble et à l'inclusion, création de liens entre les enfants, découverte de nouveaux groupes, coopération et respect des différences à travers des activités, temps collectifs et animations partagées.

- MISE EN PLACE D'OUTILS ET DE TEMPS D'ANIMATION CONCRETS =

➞ **CONSEIL D'ENFANTS** = temps quotidien permettant à l'enfant de devenir véritablement acteur de son séjour : expression des envies, besoins et ressentis, bilan de la journée, propositions d'activités, résolution collective de certaines problématiques et apprentissage de l'écoute, du débat et de la démocratie.

➞ **TACDE – Temps Aux Choix Des Enfants** = permettre à chaque enfant de faire des choix, d'être autonome et acteur des différents temps périscolaire. L'enfant dispose de temps où il peut choisir son activité selon ses envies, ses besoins et son rythme, tout en étant accompagné par l'équipe d'animation.

➞ **ACTI'MATIN / ACTI'MIDI / ACTI'SOIR** = proposer différents temps d'animation adaptés au rythme de la journée et aux besoins des enfants : petits jeux, activités d'expression, défis, jeux musicaux, culturels ou collectifs, animations spontanées et temps permettant également aux enfants d'être force de proposition.

➞ **GRANDS JEUX & JEUX COLLECTIFS** = favoriser la cohésion, l'entraide, l'inclusion et le dépassement de soi à travers des animations telles que Fort Boyard, grands jeux d'improvisation, défis collectifs, jeux d'expression et animations faisant appel aux compétences complémentaires de chacun.

➞ **TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE** = responsabiliser les enfants dans la gestion des différents espaces collectifs, favoriser l'autonomie, l'entraide et le respect des lieux, tout en intégrant les écogestes dans les habitudes quotidiennes.

- DES ACTIONS TRANSVERSALES PRÉSENTES TOUT AU LONG DE L'ANNEE SCOLAIRE =

➞ **VIVRE-ENSEMBLE & INCLUSION** = veiller à ce que chaque enfant trouve sa place, puisse participer et soit reconnu au sein du groupe, quelles que soient ses capacités, ses différences ou ses difficultés. Adapter les activités lorsque nécessaire, favoriser la mixité des groupes, l'entraide, la coopération et prévenir toute forme d'exclusion ou de discrimination.

➞ **ÉCO-GESTES & ÉCOLABEL** = intégrer la démarche environnementale dans tous les temps de la vie quotidienne : tri des déchets, limitation du gaspillage alimentaire, utilisation raisonnée de l'eau et de l'électricité, respect des espaces naturels, sensibilisation à l'écolabel notamment pour les produits de type : papier graphique (utilisation d'un autre type de feuille style Norx pour imprimante et les dessins / coloriages), ou encore le papier hygiénique / domestique, et responsabilisation des enfants dans leurs gestes quotidiens.

➞ **EXPRESSION & PARTICIPATION DE L'ENFANT** = permettre à l'enfant d'exprimer quotidiennement ses idées, envies, difficultés et ressentis grâce aux conseils d'enfants, aux TACDE, aux projets artistiques et aux différents temps informels. L'enfant est considéré comme acteur de son séjour et non uniquement comme consommateur d'activités.



Exemples d'animations et de projets

ALAE élémentaire de Trie – Année scolaire 2026–2027

Objectifs : 1. Vivre-ensemble et inclusion ; 2. Autonomie et participation ; 3. Écocitoyenneté et environnement ; 4. Découverte, création et expression.

Proposition	Exemple concret	Objectifs
Notre salle, nos idées *Projet participatif*	Les enfants proposent un plan des espaces, décorent des pots et des boîtes de rangement, créent des décors de saison et réalisent des affiches de sensibilisation. Ils choisissent des missions et vérifient si les aménagements facilitent le rangement et la vie du groupe.	1, 2, 3, 4
Théâtre et expression créative *Projet d'expression*	Jeux de mime, improvisations et petites scènes imaginées en groupe, avec des rôles au choix : jouer, créer les décors ou présenter. L'idée d'art-thérapie est pensée comme un atelier d'expression par les arts, sans visée thérapeutique.	1, 2, 4
Peindre et créer autrement *Ateliers artistiques*	Réaliser un champ de tulipes au coton-tige, un dessin mystère ou une mosaïque de papier ; créer des bracelets en fils de laine et présenter ses choix aux autres. Plusieurs techniques et niveaux de difficulté permettent à chacun d'essayer.	2, 4
Art de rue et créations nature *Ateliers de découverte*	Dessiner collectivement à la craie dans un espace autorisé ; composer un land art avec des éléments naturels ramassés au sol (sur des temps d'ALAE, ou encore ramené de la maison directement ramassé avec les familles sur des temps personnels). Observer les formes, coopérer et laisser le lieu propre, sans dégrader la végétation. La fresque peut se faire sur un temps « Goûter Famille » avec ainsi une inclusion des familles au projet.	1, 3, 4
Défis au terrain de rugby *Animations physiques*	Sous réserve de disponibilité du terrain et d'organisation de la sortie : courses en sac, relais, essai-foot et défis de vol d'avions en papier. Les rôles et les distances sont adaptés ; la coopération et les essais comptent davantage que le classement.	1, 2, 4
Bouger et jouer ensemble *Jeux sportifs et d'expression*	Proposer basket, volley, pétanque adaptée, tournoi de ping-pong, jeu de mime, statues au musée, chamboule shoot, « La Tour Jenga » et « Pizza party ».	1, 2, 4
Fort Boyard coopératif *Grand jeu*	Des équipes relèvent des épreuves de logique, d'adresse et de coopération pour rassembler les indices d'un trésor commun. Les enfants peuvent préparer une épreuve, expliquer une règle ou encourager leur groupe.	1, 2, 4

Proposition	Exemple concret	Objectifs
Casino des défis *Grand jeu*	Installer des stands de mémoire, de logique et d'adresse, avec des jetons fictifs sans valeur marchande. Les enfants choisissent leurs ateliers et contribuent à un objectif collectif ; aucune mise d'argent ni récompense financière.	1, 2, 4
Indiana Jones et la forêt magique *Grands jeux d'aventure*	Deux univers possibles pour un parcours d'indices, d'observation et de défis collectifs. Les enfants inventent des personnages et recherchent ensemble une solution, dans un périmètre défini et accompagné par les adultes.	1, 2, 3, 4
Construis ta cabane *Atelier coopératif*	En petits groupes, concevoir une maquette avec du carton et des matériaux de récupération : dessiner un plan, répartir les tâches, assembler, tester puis expliquer ses choix. L'adulte aide à résoudre les désaccords et à utiliser les outils adaptés.	1, 2, 3, 4
Crée ta kermesse *Projet collectif*	Les enfants choisissent des stands, fabriquent les jeux, testent les règles et préparent une présentation aux familles. Un tableau des missions répartit les responsabilités : création, installation, explication et rangement.	1, 2, 3, 4
Découvre ton métier à Trie *Projet de rencontres*	Préparer avec les enfants des questions pour un artisan ou un professionnel local. Une rencontre avec un boulanger ou un pizzaiolo peut aborder les ingrédients, la fabrication et le gaspillage. Un atelier de pâte à pizza reste soumis à l'accord du professionnel et aux conditions d'hygiène et d'accueil.	2, 3, 4
À la découverte du monde horticole *Projet environnement*	Envisager une visite d'un site horticole, dont le lieu reste à préciser dans les notes. Observer les végétaux, questionner un professionnel puis prolonger à l'ALAE par des semis ou un carnet de découvertes, selon les moyens disponibles.	2, 3, 4
Un geste solidaire pour Trie *Projet de solidarité*	Construire une action avec les Restos du Cœur, sous réserve de leur accord : découvrir l'entraide, préparer une collecte adaptée ou des messages. Les affaires oubliées ne peuvent être données qu'après la procédure de restitution et l'accord de la collectivité.	1, 2, 3

- **<u>EN RÉSUMÉ</u> : <u>LES OUTILS CONCRETS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES</u> =**

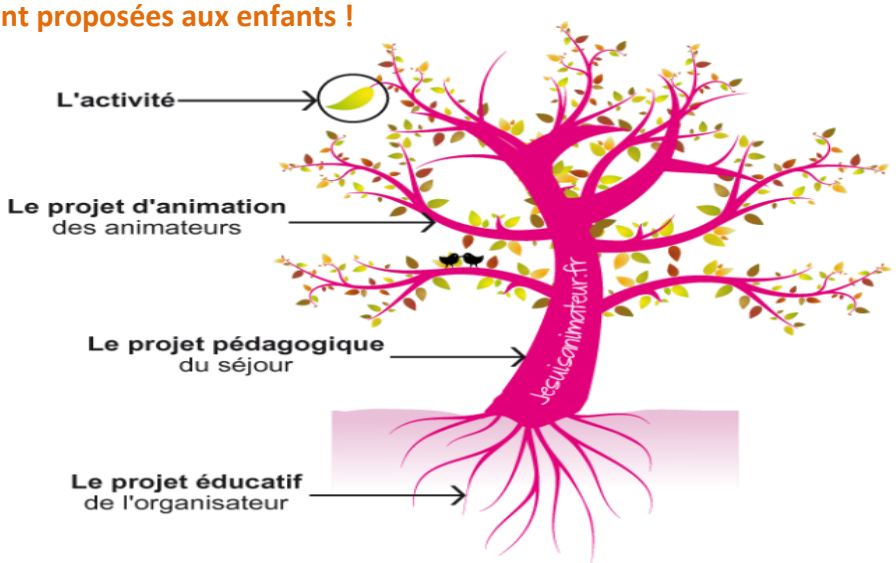
FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE, L'INCLUSION ET LA COHÉSION DU GROUPE, DANS LE RESPECT DES BESOINS ET DES DIFFÉRENCES DE CHACUN = *mise en place périodique du Conseil d'Enfants, temps d'écoute individuels et collectifs, règles de vie communes, outils de communication et de gestion des conflits, valorisation des différences et des compétences de chacun, adaptation des activités pour permettre la participation de tous, grands jeux coopératifs et défis en équipe, jeux d'improvisation, préparation collective du projet spectacle, activités favorisant la rencontre et l'entraide, temps d' « Acti'Matin », « Acti'Midi » et « Acti'Soir »,, Goûters Familles : « Les P'tits Moments » : Les Petits Scientifiques, Incroyable Talent, Casino/Boom, etc…*

PERMETTRE À L'ENFANT DE DEVENIR ACTEUR DE SON QUOTIDIEN EN DÉVELOPPANT SON AUTONOMIE, SA PARTICIPATION ET SA PRISE D'INITIATIVE = *Conseil d'Enfants périodique permettant de donner son avis et de proposer des idées, mise en place des TACDE, choix de certaines activités et animations, mise en place de journées à thèmes (immersive sur les temps d'ALAE, du type « Journée du Super-Héros », « Journée Années 80 », etc…), responsabilisation dans la vie quotidienne, gestion de ses affaires personnelles, participation aux tâches collectives, prise de responsabilités au sein du groupe, possibilité de choisir son rôle dans les projets, participation à la construction du spectacle, valorisation des initiatives, droit à l'erreur et accompagnement vers une autonomie progressive, etc…*

SENSIBILISER L'ENFANT À L'ÉCOCITOYENNETÉ, AUX ÉCO-GESTES ET À LA DÉCOUVERTE DE SON ENVIRONNEMENT = *sensibilisation à la démarche écologique, mise en pratique quotidienne du tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, économie de l'eau et de l'énergie, respect des locaux, du matériel et des espaces naturels, responsabilisation des enfants autour des écogestes, balades, activités de pleine nature, découverte de la faune et de la flore, échanges autour de l'impact de nos comportements sur l'environnement et valorisation des bonnes pratiques tout au long de l'année, etc…*

PERMETTRE À L'ENFANT DE DÉCOUVRIR, CRÉER ET S'EXPRIMER À TRAVERS DES PRATIQUES ARTISTIQUES, CULTURELLES, SPORTIVES ET MÉDIATIQUES VARIÉES = *réalisation d'un projet spectacle, ateliers d'expression théâtrale et grands jeux d'improvisation, création et interprétation de personnages et de scènes, expression musicale, rap, danse et création chorégraphique, jeux de culture autour du cinéma, de la télévision et des médias, improvisation et détournement de scènes cultes, émissions télévisées et publicités, musique, yoga, activités sportives et de découverte, grands jeux, animations et projets spécifiques, activités de pleine nature et autres animations permettant à chacun d'expérimenter de nouvelles pratiques, etc…*

<u>IMPORTANT</u> = Les outils et actions présentés ci-dessus permettent la mise en œuvre concrète des quatre objectifs pédagogiques de l'ALAE. Ils sont adaptés en fonction des besoins et envies des enfants, de leur âge, de la dynamique du groupe et des différentes situations rencontrées. L'équipe d'animation veille à maintenir une cohérence permanente entre les objectifs pédagogiques, les projets d'animation et les activités réellement proposées aux enfants !



- **<u>LES CRITERES</u> & <u>MOYENS D'EVALUATION</u> =**

1. Favoriser le vivre-ensemble, l'inclusion et la cohésion du groupe

Critères d'évaluation :

- Les enfants s'entraident, partagent le matériel et coopèrent lors des activités.
- Chaque enfant trouve sa place et peut participer selon ses besoins et ses capacités.
- Les enfants acceptent de jouer avec des camarades différents de leur groupe habituel.
- Les règles de vie sont progressivement comprises et respectées.
- Les enfants utilisent davantage le dialogue pour résoudre les désaccords ; les moqueries et les comportements d'exclusion diminuent.

Moyen d'évaluation concret : une fiche de suivi des incidents et des problèmes, des conseils d'enfants en lien avec des commissions cantine et une boîte aux lettres.
L'équipe renseigne une fiche lors des incidents ou des difficultés rencontrées, en précisant la situation, les réponses apportées et leur évolution. Le conseil d'enfants permet de recueillir les ressentis sur la vie du groupe, de valoriser les situations d'entraide et de rechercher ensemble des solutions aux difficultés collectives. Une boîte aux lettres permet également aux enfants d'exprimer leurs préoccupations ou leurs expériences positives, sous forme de mots ou de dessins, avec l'aide d'un adulte si nécessaire. Chaque semaine, l'équipe croise ces éléments pour évaluer l'évolution des conflits, le respect des différences, la coopération et la place de chacun dans le groupe, puis ajuste son accompagnement. Les situations individuelles sont traitées avec discrétion, en dehors du conseil d'enfants.

2. Permettre à l'enfant de devenir acteur de son loisir en développant son autonomie, sa participation et sa prise d'initiative

Critères d'évaluation :

- Les enfants expriment leurs envies, leurs ressentis et leurs propositions.
- Ils font des choix concernant leurs activités et utilisent les coins permanents de manière autonome.
- Ils prennent progressivement en charge leurs affaires, le rangement et les missions adaptées à leur âge.
- Ils prennent des initiatives et participent à la préparation des projets.
- Des propositions d'enfants sont effectivement intégrées à la vie de l'accueil.

Moyen d'évaluation concret : une boite à idées et un tableau des responsabilités.
Les enfants déposent leurs envies et leurs propositions dans une boîte à idées, sous forme de mots ou de dessins, avec l'aide d'un adulte si nécessaire. Ces propositions sont examinées en conseil d'enfants et les suites données sont consignées par l'équipe. En complément, un tableau des responsabilités permet de suivre chaque semaine les missions réalisées. Ces deux supports permettent d'évaluer la participation des enfants, la prise en compte de leurs idées et les progrès dans leur autonomie. Ces supports sont repris régulièrement en conseil d'enfants pour faire le point avec eux sur leurs réalisations et leurs souhaits.



3. Sensibiliser l'enfant à l'écocitoyenneté, aux écogestes et à la découverte de son environnement

Critères d'évaluation :

- Les enfants réalisent les gestes de tri avec une autonomie croissante.
- Ils veillent à limiter le gaspillage alimentaire et la consommation d'eau et de matériel.
- Ils peuvent expliquer, avec leurs mots, l'utilité de certains écogestes.
- Ils respectent les espaces naturels et les êtres vivants rencontrés.
- Ils montrent de la curiosité pour leur environnement et reconnaissent certains éléments découverts lors des activités.

Moyen d'évaluation concret : observation et analyse sur l'année, discussions et échanges.
Tout au long de l'année, l'équipe observe les comportements des enfants au quotidien : tri des déchets, limitation du gaspillage, économie d'eau et d'énergie et respect de leur environnement. Des discussions régulières permettent de recueillir leurs observations sur la nature, de comprendre le sens qu'ils donnent aux écogestes et de les encourager à proposer des améliorations. À chaque fin de période, l'équipe échange sur les évolutions constatées depuis le début de l'année afin d'évaluer l'acquisition des habitudes, l'autonomie des enfants et leur compréhension des enjeux écologiques, puis d'adapter les actions proposées.

4. Permettre à l'enfant de découvrir, créer et s'exprimer à travers des pratiques artistiques, culturelles, sportives et médiatiques variées

Critères d'évaluation :

- Les enfants découvrent plusieurs pratiques au cours de la période.
- Ils acceptent d'essayer des activités nouvelles, dans le respect de leur rythme.
- Ils proposent des idées et font des choix personnels dans leurs créations.
- Ils s'expriment plus facilement à travers la parole, le corps ou un support créatif.
- Ils participent à une réalisation individuelle ou collective et respectent les productions des autres.
- Ils savent exprimer ce qu'ils ont aimé, découvert ou souhaitent approfondir.

Moyen d'évaluation concret : bilans périodique, fiches d'activités et fiches projets.
Après chaque activité ou projet, l'équipe complète la partie bilan de la fiche correspondante : participation des enfants, découvertes réalisées, idées proposées, expression et créativité, réussites et difficultés rencontrées. Les ressentis des enfants sont recueillis lors d'échanges et intégrés à ce bilan : « J'ai découvert… », « J'ai essayé ou réussi… », « J'aimerais… ». À chaque fin de période, l'équipe s'appuie sur ces fiches pour apprécier la diversité des expériences proposées, l'implication des enfants et leurs progrès dans l'expression et la confiance en soi, sans juger la performance artistique ou sportive. Ce bilan permet d'adapter les activités et les projets suivants aux besoins et aux envies des enfants.

Pour les quatre objectifs, l'évaluation tient compte de l'âge, des besoins et du point de départ de chaque enfant : elle sert à observer les progrès et à adapter les propositions de l'équipe.



MÉTHODOLOGIE : UNE APPROCHE BASÉE SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE !

Notre démarche repose sur des principes éducatifs favorisant l'apprentissage actif, la participation et le bien-être des enfants, tout en restant dans une pédagogie de loisirs…
L'idée générale reste de susciter la curiosité de l'enfant et son intérêt pour les différentes propositions au sein de l'Accueil de Loisirs, tout en le positionnant de manière à ce qu'il puisse toujours interagir et réagir en faisant avancer le groupe vers une évolution positive.

PÉDAGOGIE CONTEMPORAINE

Inspirée des pédagogies actives *(Montessori, Freinet, Reggio Emilia, etc…),* elle met l'accent sur l'autonomie, l'expérimentation, l'accompagnement, la découverte et la coopération. L'apprentissage se fait par le jeu et l'expérience, permettant aux enfants de devenir acteurs de leurs découvertes dans un cadre donné initié et accompagné par l'adulte :

A. Encouragement à l'exploration et à la prise d'initiative ;
B. Approche ludique et participative favorisant l'apprentissage par le jeu ;
X. Développement de la coopération et du vivre ensemble à travers des activités collectives ;
Δ. Création d'un environnement bienveillant et inclusif, respectant les rythmes et besoins de chacun.

PÉDAGOGIE DE PROJET

Les enfants sont impliqués dans la conception et dans la réalisation de projets concrets, favorisant l'autonomie, la créativité et la coopération, ainsi que l'expression et la compréhension de tout son potentiel et de soi-même :

α) Valorisation du plaisir d'apprendre de manière ludique et de créer dans le cadre du loisir éducatif ;
b) Travail sur des projets individuels et collectifs qui donnent du sens aux apprentissages ;
χ) Approche dynamique et engageante où chaque enfant peut s'exprimer librement.

LES 4 APPROCHES DE L'ACTIVITÉ PAR LES ANIMATEURS

1. **LAISSER JOUER** = L'enfant choisit librement son activité sous la vigilance bienveillante de l'animateur.
2. **DONNER À JOUER** = L'animateur-trice met à disposition du matériel et des ressources pour nourrir la créativité de l'enfant.
3. **JOUER AVEC** = L'animateur-trice participe activement au jeu pour enrichir l'expérience et dynamiser les interactions.
4. **FAIRE JOUER** : L'animateur-trice conçoit des jeux et des mises en scène pour stimuler l'engagement des enfants.

Les animations sont réfléchies en équipe pour favoriser une cohérence pédagogique.

Nous privilégions une approche évolutive où chaque activité peut en inspirer une autre, formant ainsi une "chaîne" d'apprentissage.

En expérimentant et en créant, l'enfant se construit et apprend dans un cadre stimulant et bienveillant. L'enfant reste le pilier fondateur de ses temps de loisirs.

3) CARTE D'IDENTITÉ DE L'ALAE DE TRIE/BAÏSE

3.1. Présentation générale

La CCPTM et l'ALAE de Trie – Périscolaire élémentaire

La **Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM)** organise les accueils périscolaires du secteur du Pays de Trie par l'intermédiaire de son **Service Enfance Jeunesse**. Aux côtés de l'école et des familles, elle propose aux enfants un accueil éducatif favorisant leur développement, leur épanouissement et leur socialisation.

Son action s'appuie sur des valeurs de **citoyenneté, de respect, de solidarité, de laïcité et d'épanouissement**. Le PEDT 2025-2027 recherche l'engagement de chacun, l'éveil des consciences, la prise en compte de l'individualité, une éducation bienveillante et la continuité entre les acteurs éducatifs.
L'ALAE de Trie – Périscolaire élémentaire accueille les enfants scolarisés du CP au CM2, avant la classe, pendant la pause méridienne et après la classe. Ces temps permettent de jouer, de découvrir, de se reposer et de grandir avec les autres.

Trie-sur-Baïse est une commune des Hautes-Pyrénées, située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac.

Le PEDT décrit un territoire rural composé de **50 communes**, organisé autour des bassins de vie de Trie-sur-Baïse et de Castelnau-Magnoac. Le tissu associatif, les équipements et les ressources locales constituent des appuis pour les actions éducatives.

La bastide de Trie-sur-Baïse, son patrimoine architectural et la **rivière de la Baïse** offrent des occasions de découvrir l'environnement proche et de développer le sentiment d'appartenance au territoire.

Dans ce cadre, l'ALAE accompagne les enfants au quotidien autour du **vivre ensemble, de l'autonomie, de la citoyenneté, de la découverte et du respect de l'environnement**, en complémentarité avec les temps scolaires et familiaux.

⇩

Coordonnées de l'Organisateur

Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac
31 place de la Mairie,
65220 TRIE-SUR-BAÏSE.

05 62 35 06 09
accueil@ccptm.fr

⇧

L'ALAE de Trie – Périscolaire élémentaire

L'**Accueil de Loisirs Associé à l'École de Trie** est un Accueil Collectif de Mineurs organisé sur les temps périscolaires. Le secteur élémentaire accueille les enfants du CP au CM2, généralement âgés de 6 à 11 ans, les **lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire**. Son fonctionnement s'articule avec celui de l'école et avec les besoins des familles.

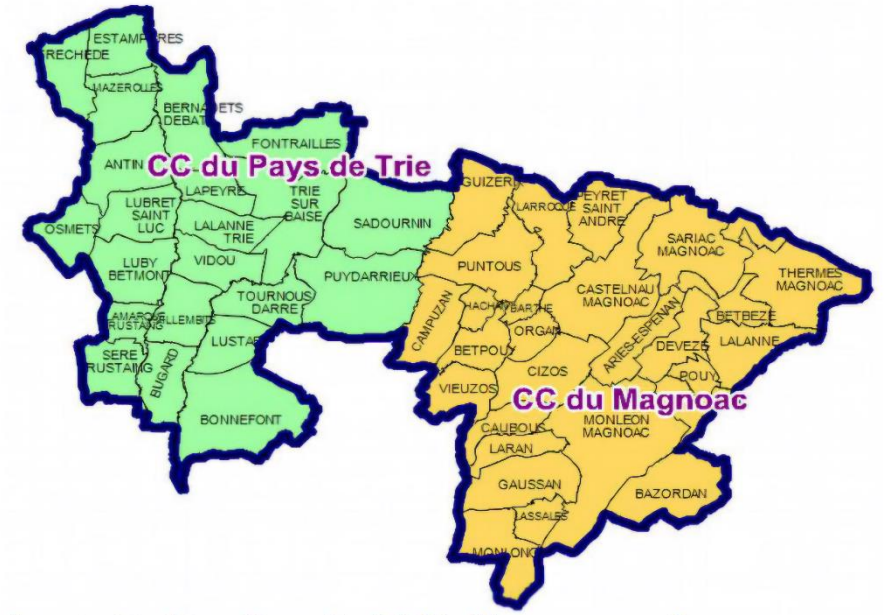
L'accueil est géré par la **CCPTM**, avec une équipe de direction et d'animation placée dans l'organisation du Service Enfance Jeunesse. La coordination du service, l'école et les familles participent à la continuité éducative recherchée dans le PEDT.

L'ALAE utilise des **espaces d'activités, une bibliothèque/BCD, une salle de motricité, une salle d'accueil et d'animation, les espaces de restauration et la cour (cf. PHOTOS PAGE SUIVANTE)**, selon les créneaux et les règles d'utilisation convenus. L'inventaire 2026-2027 recense les jeux, le matériel créatif, le mobilier et les ressources disponibles dans les différents espaces.

Les propositions associent **jeux sportifs, jeux de société, lecture, expression, activités manuelles et découvertes**. Le planning de la première période prévoit notamment des jeux collectifs, des créations, des histoires et certains temps d'aide aux devoirs. L'enfant conserve également la possibilité de profiter de temps calmes et de jeux libres encadrés. Les animations et projets sont différents et variés en fonction des périodes.

L'ALAE s'inscrit dans les orientations du **PEDT 2025-2027**, et dans le règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse. L'équipe veille à l'inclusion, au respect des différences, à l'expression des enfants et à l'accompagnement de chacun dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Ainsi, **l'ALAE constitue un véritable espace éducatif** : l'accueil, les repas, le goûter, les activités et les échanges du quotidien permettent à chaque enfant de développer son autonomie, de prendre des responsabilités et de trouver sa place dans le collectif.



Source : territoire_Coteaux_Magnoac-Trie_cle68c991.pdf (hautes-pyrenees.gouv.fr)



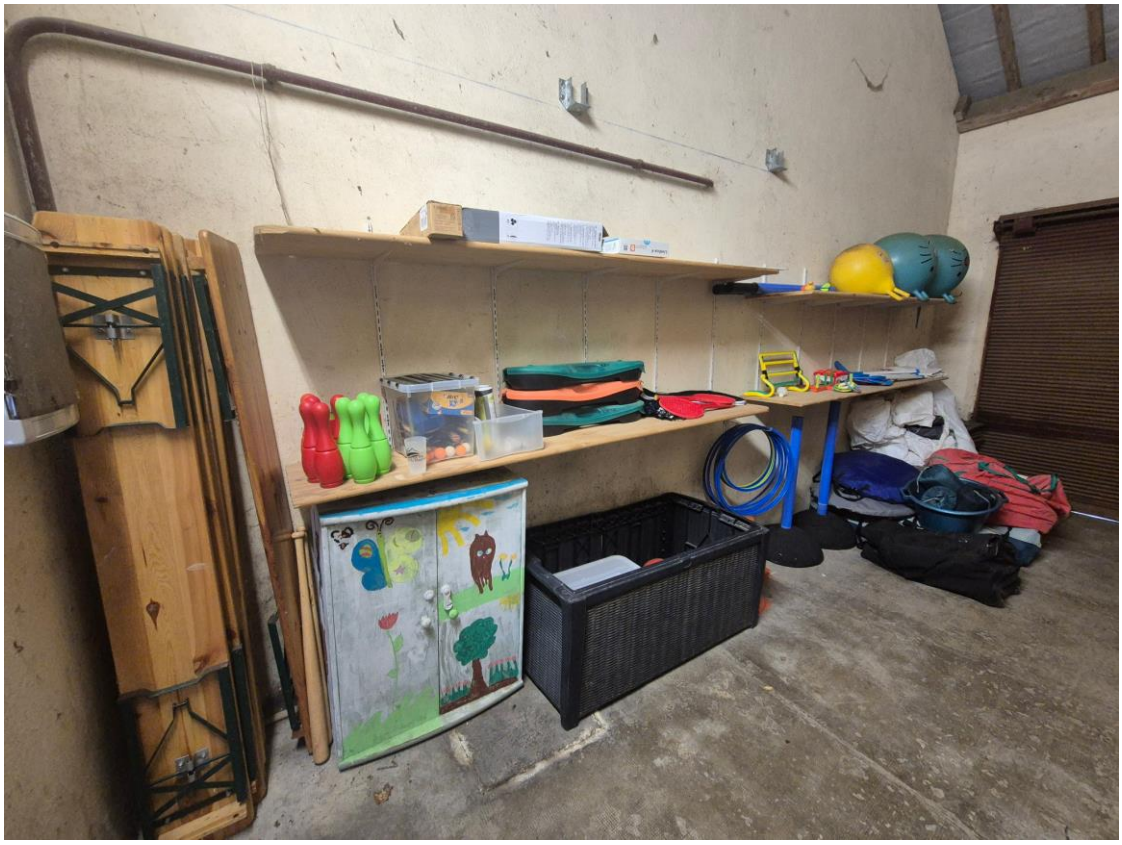
PHOTOS = **SALLE ANIMATION ELEMENTAIRE** *(6+)*





PHOTOS = **LOCAL MATERIEL** *(Garage)*





PHOTOS = **LOCAL MATERIEL** *(Garage)*





PHOTOS = **BCD** *(Bibliothèque)*





PHOTOS = SALLE DE MOTRICITE





PHOTOS = CANTINE





PHOTOS = CANTINE



PHOTOS = COUR DE L'ECOLE





PHOTOS = COUR DE L'ECOLE



3 2. Equipe Pédagogique & Personnel du Service Enfance Jeunesse…

L'ALAE de Trie est organisé et géré par la CCPTM, au sein du Service Enfance Jeunesse.
Le secteur élémentaire fonctionne avec l'équipe de direction et d'animation présentée ci-dessous, en lien avec les agents intervenant sur les temps partagés.

La coordination du Service Enfance Jeunesse, les directions, les animateurs-trices et les agents de restauration et d'entretien travaillent ensemble. Les missions et horaires sont précisés dans les plannings de travail et d'animation.

- **DIRECTEUR DE L'ALAE DE TRIE** *(Élémentaire)* **= PINTO Andy** *(Stagiaire BAFD)***.**
  (06.84.92.44.30 / periscolaire.trie.elementaire@ccptm.fr)

- **REFERENTE INFIRMERIE & ASSISTANTE SANITAIRE** *(à partir de Février 2027)* **= GOUPIL Amandine.**

- **EQUIPE D'ANIMATION DES ELEMENTAIRES** *(CP à CM2)* **=**
  1. **GOUPIL Amandine** *(BAFA & CAP Petite Enfance)*,
  2. **GALLINAD Melina** *(BAFA)*,
  3. **DUPRAT Martine** *(CAP Petite Enfance)*,
  4. **VERDIER Solange** *(animatrice bénévole les jeudis et quelques mardis durant l'année sur le temps cantine).*

- **ACCUEIL DU MATIN = *PINTO Andy*, *COURTIN Isabelle*** *(CAP Petite Enfance & Concours ATSEM)* **&** ***DUPONT Martine*** *(BAFA).*

- **RENFORTS SUR LA PAUSE MÉRIDIENNE =** ***DURRIEUX Vincent*** *(BAFA & Stagiaire BAFD)* **&** ***ROUCHON Manon*** *(BTSA – équivalence BAFA),* également affectés à l'ALAE de Villembits.

- **GESTION SERVICE CANTINE =** ***DUPONT Martine*** **&** ***LAVOT Marc****.*

- **AESH PRESENTES SUR LE TEMPS MERIDIEN** *(pour enfant à besoins spécifiques)* **=** ***HARDY Ghislaine*** *&* ***SEVE Sarah****.*

- **ATSEM DE L'ECOLE =** ***COURTIN Isabelle*** *&* ***HERBELIN Valerie*** *(BAFA).*



L'équipe se répartit les groupes, la restauration, l'accueil, la surveillance et les animations. Cette organisation est adaptée aux besoins et aux effectifs présents.
Les personnes référentes assurent le suivi des missions qui leurs sont attribuées, toute l'équipe reste responsable de la sécurité et du bien-être des enfants :

- **RÉFÉRENT(E)S DES GROUPES ÉLÉMENTAIRES = DUPRAT Martine** *(CP/CE1),* **GOUPIL Amandine** *(CE1/CE2),* **GALLINAD Mélina** *(CE2/CM1) &* **PINTO Andy** *(CM1/CM2) ;*
- **RÉFÉRENTE COMMANDES & MATÉRIEL PEDAGOGIQUE = GALLINAD Melina ;**
- **RÉFÉRENTE DEMARCHE ECOLO, GOUTERS & PLONGE = DUPRAT Martine ;**
- **RÉFÉRENT BATIMENT & LIEUX D'ACCUEIL = DUPRAT Martine ;**
- **RÉFÉRENT(E)S REGLES DE VIES & CANTINE / SURVEILLANCE = ROUCHON Manon & DURRIEUX Vincent ;**
- **RÉFÉRENTES AIDES AUX DEVOIRS = GALLINAD Melina & GOUPIL Amandine ;**
- **RÉFÉRENT PROJETS D'ANIMATION, ACTIVITÉS, ENFANCE, ÉQUIPE PEDAGOGIQUE, ACCUEIL & COMMUNICATION = PINTO Andy ;**






ADMINISTRATION

- **PRESIDENT DE LA CCPTM = BARTHE Gérard**
  (president@ccptm.fr)

- **DIRECTEUR DES SERVICES = NADAL Jean-Marc**
  (direction@ccptm.fr)

- **COORDINATION DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE = FOURTEAU Christine**
  (06.75.52.95.43 / coordo-sej@ccptm.fr)

- **RESPONSABLE RH DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE = LEGLISE Mireille**
  (06.76.39.52.33 / mireille.leglise@orange.fr)

- **RESPONSABLE DU SERVICE ECOLE = LABARTHE Christine**
  (05.62.35.06.09 / ecole@ccptm.fr)

- **RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION = FERRAND Nathalie**
  (06.71.04.47.10 / communication@ccptm.fr)

- **ORGANISATEUR & SUIVI ADMINISTRATIF = CCPTM**
  (05.62.35.06.09 / accueil@ccptm.fr)

- **ELU A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE = ABADIE Pierre**

- **ELUE AU PERSONNEL = MARIE ERNESTINE Stephanie**

- **MAIRE DE TRIE SUR BAÏSE = GRASSET Jean Pierre**
  (05.62.35.50.21 / mairie.trie@orange.fr)

- **RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES = DEBAT Pascal**
  (06.84.92.46.45)

VILLE DE
TRIE SUR BAÏSE

Pays de Trie
et du Magnoac

3.3. Rôles des Encadrants Pédagogique de l'ALAE…

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

(Directeur)

Sa mission principale est de garantir le bon fonctionnement du séjour de vacances. Ses responsabilités incluent :

- Élaborer *(en lien avec l'équipe pédagogique)* et mettre en œuvre le **projet pédagogique**, en cohérence avec le PEDT ;
- **Assurer les relations avec les responsables légaux, l'école, la coordination, la CCPTM et les partenaires** ;
- **Encadrer et accompagner le personnel**, animer les réunions et assurer la formation continue des équipes, ainsi que les échanges de pratiques ;
- Gérer le **budget** *(dépenses)***, l'administratif, les présences, la logistique et le matériel** de l'ALAE ;
- Veiller à l'**application des protocoles sanitaires** en vigueur, **aux consignes sanitaires, aux PAI et à la surveillance ;**
- Évaluer les actions et adapter l'organisation aux besoins des enfants…
- Évaluer les animateurs, les animations, les projets et assurer une **bonne coordination des équipes**…
- Le directeur est également animateur, il mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les enfants et l'équipe d'animation.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation est composée d'animateurs ayant pour mission de garantir une expérience sécurisée et enrichissante aux enfants. Leurs responsabilités incluent :

- Assurer la **sécurité physique, morale et affective** de chaque enfant ;
- Proposer des **temps d'animation variés** tout au long de la journée, de la préparation au rangement ;
- Adapter les activités à l'**âge et aux capacités** des enfants tout en veillant à une progression pédagogique ;
- Prendre en compte **le rythme et les besoins individuels** de chaque enfant ;
- Encourager le **respect des règles de vie**, des lieux et du matériel ;
- Être à l'**écoute des enfants** et favoriser un climat bienveillant ;
- Renforcer le **lien avec les familles** en communiquant sur la journée de l'enfant ;
- Connaître et respecter les **fiches sanitaires** des enfants ;
- Transmettre des valeurs de **savoir-être et savoir-faire** ;
- Veiller au **bon fonctionnement de l'ALAE** en accord avec le projet pédagogique ;
- Veiller au bon usage et rangement des **espaces intérieurs et extérieurs** (salles d'activités, espaces repas, sanitaires...) ;
- Les animateurs-trices sont placés sous l'autorité de l'équipe de direction…

RESTAURATION & ENTRETIEN : DUPONT Martine et LAVOT Marc interviennent en restauration ; QUINTAS Mélanie et BALEUR Nathalie assurent l'entretien, selon le planning. Ces agents contribuent à l'hygiène et à la qualité de l'accueil.

L'ASSISTANT SANITAIRE

- Classer et vérifier les **fiches sanitaires** de chaque enfant **et les contacts des responsables légaux ;**
- **Connaître les allergies et transmettre les consignes utiles ;**
- Appliquer les prescriptions et les protocoles prévus ;
- **Consigner les soins et incidents dans le registre ;**
- Informer la direction et les familles, puis suivre la situation ;
- Conserver les traitements dans l'emplacement sécurisé prévu.

PROTECTION SANITAIRE & RESPONSABILITÉ

Les traitements sont pris en charge uniquement avec les documents, prescriptions et consignes nécessaires, sous la responsabilité de l'assistante sanitaire et de la direction.

(1) *Si un enfant est malade, la direction contacte ses responsables légaux et organise sa prise en charge, le tout en prévenant l'équipe enseignante. L'enfant reste surveillé ; les signes d'urgence conduisent à appeler les secours.*

(2) *Tout traitement nécessaire pendant l'ALAE est confié à l'adulte responsable, identifié au nom de l'enfant et accompagné de ses prescriptions et consignes.*

(3) *Toute information de santé ayant une incidence sur l'accueil doit être signalée rapidement à la direction…*

(4) ***Fiche sanitaire :*** *les contacts et informations sont actualisés par la famille. En sortie, l'équipe emporte les fiches sanitaires, les présences, la pharmacie et les PAI avec les documents et traitements nécessaires.*

(5) ***En cas d'accident :*** *protéger l'enfant, identifier les besoins, prévenir la direction et les responsables légaux et solliciter les secours si nécessaire. La direction vérifie l'organisation des soins.*

(6) ***Blessure sans gravité :*** *apporter les soins adaptés, les consigner dans le registre (cf. annexes) et informer la famille selon les modalités du service…*

(7) ***Incident ou maladie :*** *informer la direction et les responsables légaux. Tout départ exceptionnel est enregistré dans le cahier des départs anticipés (cf. annexes) et le document prévu est signé par le responsable…*

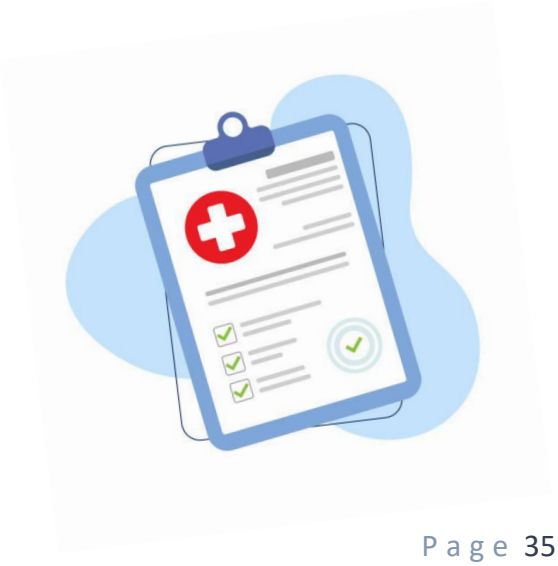
(8) ***Accident grave :*** *appeler les secours, prévenir les responsables légaux et la coordination, puis effectuer les signalements nécessaires auprès du SDJES…*

(9) ***Vaccinations :*** *les familles fournissent et actualisent les justificatifs sanitaires demandés pour l'accueil…*

(10) ***Alimentation :*** *les allergies et restrictions sont signalées à la direction et prises en compte dans les documents sanitaires et le PAI prévu…*

(11) ***Hygiène :*** *la famille informe l'équipe de toute situation nécessitant une vigilance particulière…*





3.4. Horaires et Fonctionnement de la Martégale et du Séjour de Vacances…

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RÉSERVATION ET D'ACCUEIL

(+ INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES)

► **LE FONCTIONNEMENT DE L'ALAE S'APPUIE SUR LES ORIENTATIONS DU PEDT 2025-2027 ET SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE DE LA CCPTM.**
Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac (cf. site internet = ccptm.fr)

RENSEIGNEMENTS / INFORMATIONS / INSCRIPTIONS = accueil@ccptm.fr – 05.62.35.06.09

COORDINATION ENFANCE JEUNESSE = coordo-sej@ccptm.fr – 06.75.52.95.43

⚠ Pour une première inscription, les familles prennent contact avec la CCPTM. ⚠
L'ALAE élémentaire accueille les enfants scolarisés du CP au CM2, les jours de classe

Les familles précisent les temps d'accueil souhaités :

- ► **L'accueil du matin, avant la classe ;**
- ► **La pause méridienne et le repas ;**
- ► **L'accueil du soir, après la classe ;**
- ► **Les besoins particuliers nécessaires à l'accompagnement de l'enfant ;**

~》 LES INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS doivent être signalées à la CCPTM au travers du portail famille, sauf inscriptions ou changements de dernière minute. Les échéances et les modalités pratiques sont celles communiquées aux familles par le service pour l'année scolaire concernée.

⚠ Les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant doivent être complètes et à jour. ⚠
(Coordonnées des responsables légaux / Personnes autorisées à récupérer l'enfant / Informations sanitaires / Allergies et besoins particuliers / PAI et documents associés, si nécessaire / Pièces demandées par le service)

⚠ Toute demande hors délai est examinée par la CCPTM selon les possibilités d'accueil. ⚠
(Le règlement du service prévoit de tenir compte des places disponibles, de l'encadrement, des capacités des locaux et des activités ainsi que des repas et goûters disponibles.)

~》 UNE DEMANDE D'ACCUEIL NE VAUT PAS CONFIRMATION : les familles s'assurent auprès du service que l'enfant peut être accueilli sur le créneau demandé.

Les tarifs et les conditions de facturation ou d'annulation sont ceux communiqués par la CCPTM pour l'année concernée.
Toute absence ou modification de fréquentation est signalée au plus vite à la direction et à la CCPTM, afin d'actualiser les présences et l'organisation de l'accueil…

L'ALAE de Trie – Périscolaire élémentaire est ouvert
》》》 LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS EN PÉRIODE SCOLAIRE 《《《
(Accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir)

L'ALAE élémentaire accompagne les enfants autour des temps de classe.
》》》 LES MERCREDIS ET VACANCES RELÈVENT D'ACCUEILS DISTINCTS 《《《

PS : Les inscriptions et réservations se font via le portail famille, il est à noter qu'en cas de problèmes, les responsables légaux doivent joindre la CCPTM.

Grille périscolaire (ALAE 2026-2027)

Tarifs ALAE 2026/2027		**Matin**	**Soir**
Catégorie 1	QF<500	0.55€	0.85€
Catégorie 2	501<QF<750	0.70€	1.30€
Catégorie 3	751<QF<1100	0.75€	1.35€
Catégorie 4	1101<QF<1300	0.80€	1.40€
Catégorie 5	1301<QF<1800	0.85€	1.50€
Catégorie 6	QF≥ 1801	0.90€	1.60€
Extérieur CCPTM (Supplément par rapport à sa catégorie)		+ 0.20€	+ 0.20€

⚠ Les horaires d'accueil des enfants sur les journées scolaires ⚠

Le PEDT indique les trois temps périscolaires suivants =

- **ACCUEIL DU MATIN =** *7h30 – 8h35 ;*
- **PAUSE MERIDIENNE =** *12h – 13h35 ;*
- **ACCUEIL DU SOIR =** *16h30 – 18h30 ;*

Les temps de classe mentionnés dans le PEDT sont les suivants =
MATIN : 8h45 à 12h / APRÈS-MIDI : 13h45 à 16h30

Les transmissions entre l'ALAE et l'école sont organisées avant la classe *(entre 8h35 et 8h45)* **et à la reprise de l'après-midi** *(entre 13h35 et 13h45)***. L'équipe vérifie les présences et partage les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement.**

Les horaires de travail des agents comprennent aussi des missions de préparation et d'organisation. Ils ne doivent pas être confondus avec les horaires d'accueil des enfants. Ces temps de préparations se font durant les après-midis entre 14h et 16h15 à la MEJ *(Maison de l'Enfance et de la Jeunesse)***.**

Chaque jour, une après-midi sert à une préparation différente :

- **LUNDI =** *ALAE ;*
- **MARDI =** *ALSH Mercredis ;*
- **JEUDI =** *PROJETS & EVENEMENTS + MISSIONS DES REFERENTS ;*
- **VENDREDI =** *ALSH Vacances.*

Le soir sur l'ALAE, les départs sont échelonnés jusqu'à 18h30. Les activités et le goûter sont organisés en tenant compte des horaires de départ et de la fatigue des enfants après la classe.

En cas de retard, les responsables légaux préviennent l'accueil dès qu'ils en ont connaissance. La procédure du service prévoit une fiche de retard en deux exemplaires, destinée à la famille et à la CCPTM en plus d'une pénalité de 2,50€ par tranche de quarts d'heures. Chaque arrivée et chaque départ sont enregistrés. Pour un départ exceptionnel, notamment en cas de maladie ou de rendez-vous, le document prévu par le service est complété et signé par le responsable qui récupère l'enfant.

Les temps d'accueil permettent aux familles d'échanger avec l'équipe sur les besoins de l'enfant, les activités et le déroulement de sa journée. Les adultes restent disponibles tout en assurant la surveillance des groupes.

Les changements de personne venant chercher l'enfant sont signalés à la direction. L'équipe vérifie les autorisations et ne confie l'enfant qu'à une personne habilitée. Les responsables légaux accompagnent l'enfant jusqu'à l'adulte chargé de l'accueil et signalent son départ à l'équipe. Toute demande de départ autonome est examinée avec la direction selon les règles et les autorisations prévues par le service. Les informations utiles à la remise de l'enfant sont connues des professionnels concernés et les présences sont actualisées tout au long de l'accueil.

Les familles signalent tout changement concernant les responsables légaux ou les personnes autorisées. Elles transmettent au service les documents nécessaires lorsqu'une décision judiciaire a une incidence sur la prise en charge de l'enfant.

ASSURANCE & AFFAIRES PERSONNELLES

Les informations relatives à l'assurance de l'organisateur et les justificatifs éventuellement demandés aux familles sont précisés par la CCPTM dans les documents d'inscription applicables à l'accueil.
Les responsables légaux vérifient auprès du service les documents à fournir et signalent tout changement utile à la mise à jour du dossier de l'enfant.
Les coordonnées, les autorisations et les informations nécessaires à la prise en charge doivent rester actualisées pendant l'année scolaire.
Les enfants apportent uniquement des affaires compatibles avec la vie collective et les activités proposées.
Les objets de valeur ou fragiles sont déconseillés afin de limiter les risques de perte ou de détérioration.
Un objet rassurant peut être pris en compte selon les besoins de l'enfant et l'organisation de l'accueil.
L'équipe accompagne les enfants dans le rangement de leurs effets personnels et rappelle l'interdiction d'utilisation des objets apportés.
Une tenue adaptée permet de jouer, de bouger et de participer aux activités dans de bonnes conditions.
Selon le règlement du service, les affaires oubliées sont regroupées chaque soir dans un emplacement identifié, afin que les familles puissent les récupérer. Les animateurs-trices restent vigilants lors des départs et des déplacements.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AYANT UN PAI

(Projet d'Accueil Individualisé)

L'accueil d'un enfant ayant des besoins de santé particuliers se prépare avec la famille, la direction et les professionnels concernés. Le PAI précise les adaptations nécessaires sur les temps de vie collective.

Des rendez-vous sont réalisés entre la direction de l'ALAE et les familles / responsables légaux pour assurer une bonne prise en charge de l'enfant et assurer un suivi optimal.

Les consignes sont communiquées aux agents qui accompagnent l'enfant, en lien avec l'école et les familles. Les documents utiles doivent être disponibles et actualisés avant la mise en œuvre de l'accueil adapté.

Le Projet d'Accueil Individualisé organise notamment les adaptations liées à une allergie, une intolérance alimentaire ou une pathologie chronique. Il précise les conditions de repas, les activités concernées, les traitements prescrits et la conduite à tenir lorsque la situation le nécessite.

Le PAI est traité avec attention et confidentialité. Chaque professionnel dispose des informations nécessaires à sa mission et connaît les consignes à appliquer pour assurer la sécurité de l'enfant.

Le document est réexaminé lorsque les besoins de l'enfant évoluent. Pour une sortie, le règlement du service prévoit d'emporter le PAI, la conduite à tenir, l'ordonnance et les traitements nécessaires.

- La direction organise l'accès de l'équipe concernée aux informations suivantes :
    - **Régimes alimentaires, Allergies & Conditions de Prise des Repas ;**
    - **Adaptations ou restrictions concernant certaines activités ;**
    - **Informations utiles, Conduite à tenir & Traitements prescrits ;**

ÉCHANGES AVEC LA DIRECTION DE L'ALAE

Au quotidien : échanges lors des temps d'accueil, selon la disponibilité de la direction et les besoins de surveillance ;

Sur rendez-vous : pour les situations nécessitant un entretien approfondi ou confidentiel avec PINTO Andy, directeur de l'ALAE élémentaire ;

LES LOCAUX DE L'ALAE

L'ALAE élémentaire de Trie utilise plusieurs espaces, selon les besoins des enfants, les créneaux disponibles et les règles convenues avec l'école.

- **LE CÔTÉ ORGANISATION & ACCUEIL :**

  ➔ *Un point d'accueil pour les arrivées, les départs et les échanges avec les familles ;*
  ➔ *Les documents nécessaires au suivi des présences ;*
  ➔ *Les informations administratives utiles à la direction ;*
  ➔ *Les coordonnées et autorisations nécessaires à la prise en charge ;*
  ➔ *Les plannings de travail et d'animation de l'équipe ;*
  ➔ *Les affichages et les consignes utiles au fonctionnement ;*
  ➔ *Des rangements pour le matériel administratif et pédagogique ;*
  ➔ *Des sanitaires utilisés dans le cadre de la surveillance prévue ;*
  ➔ *Un emplacement identifié et sécurisé pour les documents et le matériel sanitaires.*

- **LE CÔTÉ ENFANCE – ACTIVITÉS & DÉCOUVERTES :**

  ➔ *La salle d'animation élémentaire « 6+ » ;*
  ➔ *La bibliothèque / BCD pour la lecture et les histoires ;*
  ➔ *La salle de motricité, disponible le midi jusqu'à 12h45 ;*
  ➔ *Des espaces pour les jeux calmes et les activités manuelles ;*
  ➔ *Jeux, Jouets & Matériel Pédagogique adaptés aux enfants.*

- **LE CÔTÉ ENFANCE – VIE QUOTIDIENNE :**

  ➔ *Les espaces de restauration, répartis selon les groupes et les services ;*
  ➔ *Des sanitaires accessibles selon les consignes données aux enfants ;*
  ➔ *Des espaces pour poser et retrouver ses affaires ;*
  ➔ *Les espaces prévus pour le goûter et les échanges ;*
  ➔ *Des espaces de repos et de jeux tranquilles adaptées aux besoins.*

- **LE CÔTÉ DIVERS – ESPACES PARTAGÉS :**

  ➔ *La cour de jeux et les espaces extérieurs autorisés ;*
  ➔ *Le local matériel et les rangements recensés dans l'inventaire ;*
  ➔ *Le matériel sportif mutualisé, préparé selon les activités prévues ;*
  ➔ *Les jeux de société, de construction et les fournitures créatives disponibles.*

Les espaces sont partagés avec l'école et les autres accueils selon les créneaux convenus. L'équipe respecte les lieux, range le matériel après utilisation et laisse les issues de secours dégagées.

LES MOYENS

La CCPTM prévoit les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de l'ALAE. Le classeur « Budget ALAE Trie 2026-2027 » présente un budget prévisionnel équilibré de **58 036 €**, pour l'ensemble de l'ALAE de Trie, il ne constitue pas une enveloppe exclusivement attribuée à l'élémentaire, ce budget se réparti entre l'ALAE élémentaire et l'ALAE maternelle.

Les dépenses prévisionnelles comprennent : **6 236 € d'alimentation, 750 € de matériel pédagogique, 500 € d'activités, 250 € de frais de gestion, 300 € de Pharmacie, 50 000 € de frais de personnel**. Les recettes associent les familles, la CAF, la CCPTM et le Pacte des solidarités.

Ces prévisions sont suivies au fil des dépenses. Les montants du budget ne doivent pas être confondus avec les effectifs réels ou les tarifs effectivement appliqués aux familles.
L'inventaire du 05/10/2026 recense les ressources disponibles : jeux de société, jeux de construction, fournitures créatives, mobilier et matériel sportif. Toute perte, dégradation ou insuffisance est signalée à la direction.

Chaque animateur-trice anticipe ses besoins et les transmet à la direction. Le matériel existant et la récupération sont privilégiés, dans le respect de la sécurité et des objectifs pédagogiques.

Avant toute commande, les besoins sont regroupés et un devis est demandé. Selon le règlement du service, le budget doit être validé, puis le devis et le bon de commande mis à signature avant de passer la commande pour la structure concernée.
Le matériel est préparé en amont afin d'éviter les doubles réservations. Après utilisation, il revient à sa place et l'inventaire est actualisé lorsque cela est nécessaire.

Le rangement fait partie du temps d'animation. Les enfants y participent avec les adultes, selon leurs capacités, sans que l'équipe cesse d'assurer la surveillance du groupe.

Les déplacements éventuels sont organisés avec la coordination. L'utilisation d'un véhicule de service nécessite une réservation et le respect du protocole prévu ; aucun véhicule n'est considéré comme affecté en permanence à l'ALAE sur la seule base des documents fournis.

Avant une sortie, l'équipe prépare le registre de présence, les documents sanitaires, les PAI nécessaires, la pharmacie et un moyen de communication. Les adultes portent les gilets prévus pour les déplacements.
Le groupe est compté régulièrement, notamment à chaque changement de lieu. Les moyens de transport et les conditions d'encadrement sont vérifiés avant le départ.

	Prévisionnel 2026-2027
ACTIVITÉS	500 €
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	750 €
FRAIS DE PERSONNEL	50 000 €
GESTION & DIVERS	250 €
PHARMACIE	300 €
ALIMENTATION	6 236 €

L'ACCUEIL DU MATIN

- Horaire : de 7h30 à 8h35.
- Organisation : arrivée progressive, pointage et échanges avec les familles, propositions calmes telles que lecture, dessin, jeux de société ou de construction. Des animations dirigées sont proposées dont voici quelques exemples : « décoration de la salle par thématique », « yoga », « Acti'Matin : le réveil en douceur », etc…

L'équipe prend en compte le rythme de réveil, la fatigue et les besoins de l'enfant. Elle accompagne la séparation, recueille les informations utiles et prépare le relais scolaire. L'enfant bénéficie de propositions calmes et adaptées avant de rejoindre la classe à 8h45.

LE REPAS

Pendant la pause méridienne, les enfants sont accompagnés vers l'autonomie : s'installer, demander de l'aide, découvrir les aliments et participer aux gestes adaptés de la vie collective. Les animateurs-trices veillent à une ambiance calme et restent disponibles. Le règlement du service prévoit que les agents aient mangé avant leur prise de poste sur le temps périscolaire.
Le repas est un moment de partage, respectueux de l'appétit, des besoins et des particularités de chaque enfant.

Les enfants sont invités à goûter sans être forcés. L'équipe sensibilise au gaspillage et accompagne les responsabilités adaptées à l'âge, dans le respect de l'organisation de la restauration.
Les repas se déroulent dans les espaces de restauration prévus, pendant la pause méridienne de 12h à 13h35 avec deux services : 1er SERVICE = GS / CP / CE1 & 2nd SERVICE = CE2 / CM1 / CM2. Les services et les activités sont coordonnés afin de préparer le retour à l'école dans de bonnes conditions.
Les consignes alimentaires et les PAI sont connus des adultes concernés. Les missions de repas et de surveillance sont réparties dans le planning hebdomadaire.

LES ANIMATIONS

- **Horaires :** *de 12h à 12h45 pour les enfants du second service, puis de 12h45 à 13h35 pour ceux du premier service, en dehors de leur temps de repas.*

Animations manuelles et créatives : l'animateur-trice accompagne les enfants dans leurs réalisations, explique les étapes, montre les gestes et fait avec eux lorsque cela est utile, sans faire à leur place. Il ou elle encourage leurs idées, l'entraide et l'expérimentation, en adaptant le matériel et l'aide apportée aux capacités de chacun pour favoriser l'autonomie et le plaisir de créer.

Jeux sportifs et collectifs : l'animateur-trice organise et encadre les jeux, explique les règles et adapte les équipes, la durée et l'intensité aux besoins des enfants. Avant le repas, les propositions tiennent compte de la faim et de la fatigue, avec un retour au calme avant de rejoindre la restauration. Pour les enfants qui viennent de manger, l'équipe privilégie une reprise douce, des jeux peu intenses ou des activités manuelles et calmes, sans effort soutenu immédiatement après le repas. Les propositions évoluent selon le confort, l'énergie et les envies de chacun.

L'équipe veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants : matériel et espaces vérifiés, consignes adaptées, surveillance attentive et déplacements accompagnés. Chaque enfant peut choisir de participer à une animation, de jouer librement ou de se reposer dans un espace encadré. Les besoins spécifiques sont pris en compte, dans un esprit de respect et de coopération. Le rangement et le retour au calme sont intégrés au temps d'animation avant le relais avec l'école.

LE TEMPS CALME

Pendant la pause méridienne et après les moments actifs, les enfants peuvent avoir besoin de souffler. Lecture, histoires, dessin ou jeux tranquilles permettent de se ressourcer avant la reprise des apprentissages.

Pour les enfants de l'élémentaire, ce temps est adapté à la fatigue et aux besoins observés.
L'équipe propose un cadre apaisé et respecte le besoin de repos, tout en maintenant une surveillance attentive.

- Ce temps est accompagné de manière bienveillante : il ne constitue ni une sanction ni une mise à l'écart. L'enfant peut profiter d'une proposition calme adaptée à son état et à ses envies.
- La posture de l'adulte, l'aménagement de l'espace et le choix des supports contribuent au retour au calme. Le relais avec l'école est organisé avant la reprise des cours à 13h45.

LE GOÛTER

- Horaire : après la sortie de classe à 16h30.
- Organisation : la personne désignée au planning assure la préparation et le suivi du goûter avec l'appui de l'équipe. DUPRAT Martine est identifiée comme référente, avec les relais prévus selon les semaines.

Les adultes veillent à l'hygiène, à la conservation des aliments, aux allergies et aux PAI. Les enfants disposent d'eau et sont encouragés à boire régulièrement. Le goûter permet aussi d'échanger, d'écouter leurs idées et de préparer les activités ou les départs échelonnés jusqu'à 18h30.

Les gourdes pourront être **remplies à volonté** par les enfants tout au long de la journée.



JOURNÉE TYPE

ALAE DE TRIE — PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Horaires	Temps de la journée	Organisation et accompagnement
7h30 à 8h35	**Accueil échelonné du matin**	Accueil des enfants et des familles, pointage des présences et transmission des informations utiles. Les enfants choisissent parmi différentes propositions : lecture, dessin, jeux de société ou de construction… L'équipe accompagne la séparation et respecte le rythme de réveil de chacun.
8h35 à 8h45	**Relais avec l'école**	Rangement du matériel, préparation des affaires et transmission aux enseignants. Les adultes veillent à la continuité de la prise en charge et communiquent les informations nécessaires.
8h45 à 12h	**Temps scolaire**	Les enfants sont accueillis en classe sous la responsabilité de l'équipe enseignante.
12h à 13h35	**Accueil du midi / Repas / Activités et temps calme**	Prise en charge des enfants, vérification des présences et passage aux sanitaires avec lavage des mains. Le repas et les activités s'organisent selon les groupes et les services de restauration. Les enfants sont accompagnés dans leur autonomie, le respect des autres et la découverte des aliments, sans être forcés à goûter. Le tri, le rangement et la limitation du gaspillage font partie des apprentissages du quotidien. Selon le temps disponible et leurs besoins, les enfants peuvent participer aux animations, jouer librement ou profiter d'un espace calme.
13h35 à 13h45	**Temps de co-responsabilité / relais avec l'école**	Rangement des espaces, récupération des affaires et transmission à l'équipe enseignante avant la reprise des cours.
13h45 à 16h30	**Temps scolaire**	Les enfants sont accueillis en classe sous la responsabilité de l'équipe enseignante.
16h30 Début de l'accueil du soir	**Accueil des enfants et goûter**	Vérification des présences, recueil des informations utiles et lavage des mains. Le goûter constitue un moment convivial pour souffler après la classe et échanger. L'équipe respecte les besoins alimentaires, les allergies et les dispositions des PAI concernés.
Après le goûter et jusqu'à 18h30	**Activités / Jeux libres / Expression des enfants / Départs échelonnés**	Activités artistiques, culturelles, sportives, médiatiques ou de découverte de l'environnement, selon les projets. Les enfants peuvent également choisir des jeux libres ou un temps calme. Le conseil d'enfants (une fois par période) et la boîte à idées permettent de partager leurs envies, leurs ressentis et leurs propositions. Les départs sont enregistrés et accompagnés d'une transmission aux personnes autorisées. Le rangement s'effectue progressivement avec les enfants.
18h30	**Fin de l'accueil**	Fermeture de l'accueil après le départ des enfants et vérification des espaces utilisés.

L'organisation des activités, du repas, du goûter et des temps d'échange s'adapte aux groupes, aux projets et aux besoins des enfants, dans le respect des horaires d'accueil.

L'HYGIÈNE

Une bonne hygiène est primordiale pour la santé et le bien-être de tous, particulièrement dans un contexte **de vie en collectivité**.

Il appartient à l'animateur-trice de montrer l'exemple, d'informer et d'éduquer les enfants sur **l'importance de l'hygiène corporelle individuelle au quotidien**. Dans ces moments clés, une bonne organisation est capitale. Il est par ailleurs nécessaire **d'instaurer un climat de confiance**, de prendre le temps, de faire preuve de patience, de compréhension, d'attention, de calme et de disponibilité…

→ Concernant l'hygiène corporelle, les animateurs veillent au lavage des mains avant et après le temps du repas ainsi qu'avant et après la prise du goûter, ainsi qu'après les passages aux toilettes ou encore les activités salissantes, etc… ;
→ Le nettoyage des locaux est organisé selon le planning d'entretien : l'équipe veille au rangement et à la propreté des espaces utilisés ;
→ D'autres règles de sécurité peuvent être mises en place concernant l'hygiène avec l'équipe d'animation et/ou les enfants...

LE PARTAGE DES LOCAUX

L'ALAE de TRIE sur Baïse accueille les enfants de l'école élémentaire, du CP au CM2. Les locaux scolaires et les espaces utilisés sur les temps périscolaires sont partagés avec l'école et, selon leur affectation, avec l'accueil maternel. Des conventions de mutualisations des espaces et du matériel entre le groupe scolaire et les ALAE sont en cours d'écriture et seront mises en place rapidement afin de convenir de manière sereine de l'utilisation des lieux dans l'intérêt de toutes et tous.

Ce partage permet une mutualisation des salles et du matériel : BCD, salle de motricité, cour et espaces de restauration, selon les créneaux et les conditions convenus. Il nécessite une coordination entre les équipes afin de respecter les usages, les installations et les besoins de chacun.
L'équipe d'animation veille à laisser les espaces propres, rangés et accessibles. Les transmissions avec les enseignants, les agents de restauration et les autres personnels contribuent à la continuité éducative et au bon déroulement de la journée de l'enfant.

LES RÉUNIONS DE PRÉPARATION

- Toute l'équipe d'animation **doit participer** aux réunions qui sont organisées durant des après-midis de 14h à 16h15 *(hors vacances scolaires et selon les plannings)* et fournir le travail préparatoire nécessaire.
- **Objectif** : Faciliter l'organisation et améliorer l'accueil des enfants sur la structure.
- **Aménagement des espaces** : L'aménagement se prépare avant chaque période et s'ajuste au quotidien : coins de jeux, lecture, détente, affichages, matériel et espaces d'expression doivent rester accessibles et adaptés aux enfants accueillis.

Des réunions de préparation et de suivi permettent d'organiser les animations, de croiser les observations de l'équipe, d'entendre les avis et les besoins des animateurs-trices, puis d'ajuster les propositions aux rythmes scolaires et périscolaires.

TEMPS DE PAUSE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

- Chaque animateur-trice a le droit à un **temps de pause de 20 minutes à raison de 6h de travail consécutif**, y compris les non-fumeurs, à condition qu'il n'y ait **aucun impératif dans son groupe. Les temps de pause sont organisés conformément au règlement intérieur du SEJ et au planning de travail** ;
- **L'animateur-trice respecte le temps prévu et les conditions d'organisation :** la pause se prend hors des activités, à l'écart du public et sans compromettre la surveillance des enfants ;
- Avant de prendre sa pause, **il/elle doit prévenir le directeur et ses collègues** ;

ORGANISATION DES PLANNINGS D'ACTIVITÉS

Afin d'atteindre nos objectifs, nous proposons une variété d'activités adaptées aux besoins et aux intérêts des enfants. Le jeu, sous toutes ses formes, est un élément central du développement et de la socialisation au sein de l'accueil périscolaire élémentaire.

Tout au long du projet, les enfants seront amenés à explorer différentes familles d'activités :

Les propositions se construisent également avec les enfants, à travers les conseils d'enfants, la boîte à idées et les échanges du quotidien. Elles tiennent compte de leur fatigue, de leurs envies et du temps disponible avant ou après la classe, ainsi que durant la pause méridienne.

Les plannings sont préparés par l'équipe et peuvent être réaménagés. Les fiches d'activités et de projets servent de supports pour préciser les intentions, les moyens, les adaptations et les éléments d'évaluation.

Les jeux sous toutes leurs formes : jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de rôle et de construction, grands jeux collectifs, etc… Les activités d'expression artistique, culturelle et médiatique : peinture, modelage, théâtre, danse, musique, radio, rap, cinéma, créations et spectacles, selon les projets proposés… **Les projets coopératifs et écocitoyens, la découverte de l'environnement et les activités physiques complètent ces propositions. L'équipe alterne les postures : « Laisser jouer », « Donner à jouer », « Jouer avec » et « Faire jouer », en laissant une place aux jeux libres et aux temps calmes…**

Le PPMS à l'ALAE de Trie

Le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) organise la protection des enfants et des adultes en cas de danger majeur. Il concerne l'ALAE et la cantine. Il précise les alertes, les lieux de mise en sûreté et le rôle de chacun, dans l'attente des secours.

La conduite à tenir dépend de la situation : mise à l'abri, confinement ou évacuation. En cas d'intrusion, la fuite est possible uniquement si elle ne présente pas de risque. Sinon, le groupe se cache et se barricade lorsque les locaux le permettent. L'équipe suit les consignes du PPMS et des autorités.

Le fascicule prévoit une alerte par corne de brume ou sifflet : deux coups pour le confinement et trois coups pour l'évacuation. L'alarme incendie est distincte. Les espaces de mise en sûreté comprennent notamment les cantines, le vestiaire, la salle de repos, les salles de sieste et de motricité ainsi que certaines classes, ou encore la BCD et la salle élémentaire. Le lieu utilisé dépend du danger et de la position du groupe.

La direction ou son remplaçant désigné active le PPMS, alerte les secours et coordonne les actions. Elle assure le lien avec la collectivité et les autorités, ainsi que les communications avec les familles.

Les animateurs mettent les enfants en sûreté. Ils prennent les fiches de présence, font l'appel et signalent toute personne manquante, blessée ou en difficulté. Ils transmettent les effectifs à la direction. Les sacs PPMS et les documents utiles, dont les projets d'accueil individualisé (PAI), sont prévus dans l'organisation de la mise en sûreté.

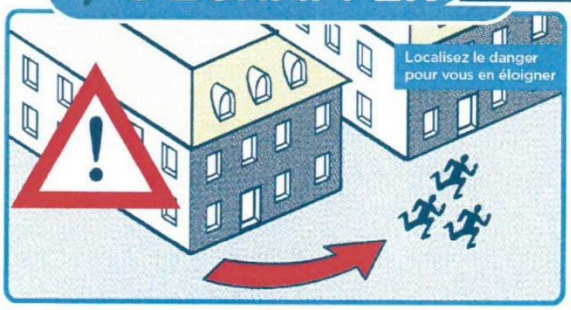
L'équipe reste calme, explique les consignes avec des mots simples et rassure les enfants. Elle veille particulièrement aux enfants ayant un PAI, un handicap ou des besoins spécifiques. Elle encadre l'attente et respecte les consignes jusqu'à la fin officielle de l'alerte.

Ce résumé présente les principes du dispositif. Le PPMS complet reste le document de référence pour les procédures, les plans et la répartition précise des missions.



AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER















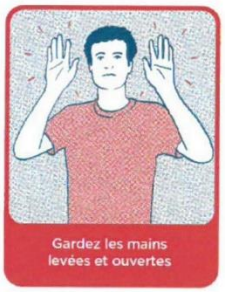




3/ ALERTER
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE







VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

LES 4 POSTURES DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS) FACE AUX RISQUES ET MENACES MAJEURS

Exemples d'événements majeurs	Tempête, orage violent, inondation rapide... *Attentat extérieur (fusillade, explosion)*	Accident chimique, autres risques toxiques... *Attentat extérieur chimique ou radiologique*	Rupture de barrage, mouvement de terrain, séisme, éruption volcanique... *Présence avérée d'un engin explosif*	*Attentat intrusion (fusillade, explosion...)*
Postures PPMS	**Mise à l'abri simple** dans les zones de mise à l'abri	**Mise à l'abri améliorée = confinement**	**Évacuation** vers un point de regroupement distant	**S'échapper / se cacher**

4) POINT DE VIGILANCE

- Il est **strictement interdit de fumer** dans les locaux et/ou aux alentours :

« Dans le cadre du Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027, dont le but est d'arriver à une génération sans tabac à l'horizon 2032, le Gouvernement a décidé de gravir une nouvelle marche, en créant partout en France de nouveaux espaces libérés du tabac. Ceux-ci concernent en premier lieu les endroits fréquentés par les enfants et les familles, qu'il est primordial de protéger. »

La liste des environnements sans tabac est décrite dans l'article R. 3512-2 du Code de la Santé Publique, et c'est précisément cette disposition qui a été modifiée pour créer de nouveaux espaces sans tabac, concernant notamment :

Les abords immédiats des établissements scolaires, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, des bibliothèques et équipements sportifs, dont un arrêté précise que le périmètre doit être d'au moins 10 mètres.

- **L'usage du téléphone portable à des fins personnelles est proscrit pendant le temps de travail, sauf situation majeure avec l'accord du responsable, conformément au règlement intérieur du SEJ.**
- Une **tenue vestimentaire appropriée**, un langage respectueux et un comportement exemplaire sont exigés.
- Le respect des collègues et des locaux est une priorité.
- **Toute difficulté relationnelle ou tout manquement est porté à la connaissance de la hiérarchie et traité selon les procédures applicables au personnel du service.**
- **Il est interdit de prendre des photos ou des vidéos des enfants à des fins personnelles. Les prises de vues et leur utilisation dans le cadre des activités de l'ALAE respectent les autorisations des responsables légaux et les consignes de la collectivité.**
- La consommation de substances illicites est interdite sur le lieu de travail. Chaque agent doit être en mesure d'assurer la sécurité des enfants et ses missions dans des conditions adaptées.
- **Retards :** Tout retard doit être signalé au supérieur hiérarchique, à la coordination et à la DRH, selon les modalités du règlement intérieur du SEJ, afin de permettre l'organisation du service.
- **Absences :** Toute absence imprévue doit être signalée immédiatement aux mêmes interlocuteurs. Les justificatifs sont transmis dans les délais et selon les procédures prévues par le règlement intérieur du SEJ.
- **La direction organise les ajustements nécessaires pour maintenir la surveillance et la sécurité des enfants. Les éventuels manquements relèvent du suivi hiérarchique et des procédures de la collectivité.**



5) ENFANTS & FAMILLES / RESPONSABLES LÉGAUX

5.1. Enfants

La Place de l'Enfant au sein de l'ALAE de TRIE

Dans une structure accueillante comme celle de l'ALAE de TRIE sur Baïse, l'enfant occupe une place prépondérante. Il doit pouvoir faire des choix adaptés à son âge et à ses besoins, dans un cadre sécurisant, mais aussi être accompagné au travers de multiples propositions d'animations conçues avec lui et pour lui. Quel que soit l'âge de l'enfant, l'équipe d'animation accentue ses efforts pour donner à l'enfant la capacité de s'exprimer et de dialoguer quand il le souhaite ou en ressent le besoin.
L'enfant est encouragé à essayer de nouvelles choses et pratiques, sans être contraint à participer à chaque activité. Il peut jouer, se reposer, apprendre, s'amuser et vivre en groupe à travers une pédagogie ludique, attentive à son rythme et à sa capacité à explorer son environnement.
L'enfant est également un citoyen en formation et l'ALAE est un endroit où il pourra s'exercer dans ce domaine : coopérer, prendre soin du matériel, trier les déchets, limiter le gaspillage et découvrir son environnement. Les responsabilités du quotidien l'aident à gagner en autonomie et à comprendre les effets de ses actions.
Tous les enfants ont leur place dans la construction de la vie collective. Les conseils d'enfants, la boîte à idées et le tableau des responsabilités permettent à chacun de participer selon ses possibilités, par la parole, le dessin, les propositions et les missions confiées.

En clair, l'enfant est au cœur de l'accueil périscolaire. Ses besoins, ses envies et son bien-être guident les choix de l'équipe, en tenant compte du groupe et des conditions d'accueil.

Les Besoins et Droits de l'Enfant

L'ALAE de Trie sur Baïse met l'accent sur la compréhension des besoins de l'enfant, ainsi que l'explication et le respect de ses droits :

- **Besoin de Sécurité, de Protection & d'Egalité / de Justice** = *L'enfant a besoin de se sentir en sécurité et protégé sur le plan physique, moral et affectif. Une mise en place d'un cadre et d'éléments concrets permettent de rassurer l'enfant, mais aussi, il doit se sentir reconnu et respecté tout en étant valorisé pour construire son identité et assurer sa sécurité affective. Aucun sentiment d'inégalité et/ou d'injustice ne peut être laissé de côté. A force d'entendre ce terme, l'enfant conceptualise sa propre idée de la justice et l'adulte doit l'accompagner dans cette compréhension.*
- **Besoin de Communication, d'Identification & d'Explications** = *L'enfant a besoin d'outils de communication et de temps d'échange pour pouvoir exprimer librement ses émotions, ses ressentis, ses avis. Cela lui permet aussi de créer des relations avec chacun, il doit pouvoir penser par lui-même et construire ses opinions avec ses connaissances. Il doit aussi pouvoir s'identifier à un groupe, avec des amis, développer son esprit de compétition également. L'enfant a également besoin d'un cadre et de règles, de limites pour pouvoir se construire. Il lui faut des réponses claires et précises pour développer sa curiosité et répondre à ses interrogations. Cela répond donc à un besoin de communication en général.*
- **Besoin d'Expérimenter, d'Explorer & d'Autonomie** = *L'enfant a besoin d'apprendre par soi-même et de tester des choses. Il apprend par l'action également, pour se forger une conscience. L'enfant doit connaître son environnement pour pouvoir comprendre les choses. Cela passe par le jeu, le fait de bouger, d'explorer, de manipuler des objets, le développement de ses facultés cognitives, etc… L'enfant a aussi besoin d'être autonome, de savoir qu'on lui fait confiance et de se voir confier des responsabilités pour développer son savoir-faire et son savoir-être. Il doit également apprendre à « ne rien faire » pour pouvoir réfléchir, être avec ses camarades et organiser les moments de la vie quotidienne.*

- **<u>Besoin d'Imaginaire & d'Activités</u>** = *L'enfant a besoin de se construire un monde, d'utiliser son esprit comme source de création. Il a besoin de réfléchir, penser, rêver, imaginer, créer ses propres histoires et s'inventer des choses pour pouvoir développer ses compétences. En étant actif, l'enfant pourra développer sa motricité, mais aussi, il gardera une énergie constante et saura s'éveiller, tout en développant sa curiosité, sa concentration, etc…*
- **<u>Besoins Physiologiques</u>** = *L'enfant a besoin de se développer physiquement, de bien manger, de courir, de sauter, de se dépenser, de marcher, etc… il a tout de même besoin de repos aussi pour permettre son bon développement psychomoteur.*



Ces besoins sont complémentaires et varient selon l'âge, le moment de la journée et la situation de chaque enfant.
Cette liste n'est pas exhaustive. L'observation et les échanges avec l'enfant et sa famille permettent à l'équipe d'adapter son accompagnement au quotidien.

L'ALAE reste un lieu ludique, mais il fait aussi partie intégrante de la journée de l'enfant, en complémentarité avec l'école et la famille.



La CIDE, Convention Internationale des Droits de l'Enfant, rappelle notamment les droits à la protection, à la non-discrimination, à l'expression, au repos et aux loisirs. Ces repères se traduisent dans les règles de vie, la participation des enfants et les pratiques de l'équipe.


1
DEFINITION D'UN ENFANT
2
MEMES DROITS POUR TOUS
3
INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT
4
RENDRE LES DROITS REELS
5
ROLE DE LA FAMILLE
6
VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT
7
NOM ET NATIONALITE
8
IDENTITE
9
NON-SEPARATION DES FAMILLES
10
CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER
11
PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS
12
RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS
13
LIBRE PARTAGE DES IDEES
14
LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION
15
CREER OU REJOINDRE DES GROUPES
16
PROTECTION DE LA VIE PRIVEE
17
ACCES AUX INFORMATIONS
18
RESPONSABILITE DES PARENTS
19
PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE
20
ENFANTS PRIVES DE FAMILLE
21
ENFANTS ADOPTES
22
ENFANTS REFUGIES
23
ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
24
SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT
25
REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT
26
AIDE DES GOUVERNEMENTS
27
NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR
28
ACCES A L'EDUCATION
29
OBJECTIFS DE L'EDUCATION
30
CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES
31
REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS
32
PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX
33
PROTECTION CONTRE LES DROGUES
34
PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES
35
PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE
36
PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION
37
ENFANTS EMPRISONNES
38
PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE
39
RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION
40
ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI
41
APPLICATION DES MEILLEURES LOIS
42
CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT
43-54
FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION
CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT
unicef
pour chaque enfant

5.2. L'Accueil des Enfants à besoins spécifiques

Mise en place d'un accueil inclusif pour tous

L'Accueil des Enfants à besoins spécifiques n'est pas un choix, ni une option, qu'une structure accueillante peut décider d'acter ou pas, c'est une obligation légale permettant l'inclusion de tout un chacun, faisant partie des valeurs fondamentales concernant le vivre-ensemble :

« Le droit fondamental de tout enfant, y compris les enfants en situation de handicap, aux loisirs s'inscrit dans le respect des engagements internationaux relatifs aux droits de l'Homme pris par la France, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH). Ce droit est également consacré, à l'échelon national, par le Préambule de la Constitution. Refuser l'accès d'un enfant aux activités de loisirs en raison de son handicap peut être constitutif d'une discrimination. »

Ainsi, l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur.

Ce droit se base sur :

- **La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006 ;**
- **La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989 ;**
- **La loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée ;**
- **La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ;**

« Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quelle que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale. »

Ce droit est aussi rappelé par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (arrêté du 23 septembre 2021) qui énonce :

« Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un encadrement particulier. Il peut, dans ces situations, être utile d'ajuster les modalités d'accueil de ces enfants, en combinant des temps en accueil collectif et des temps en accueil individuel. »

Le PEDT et le projet pédagogique de l'ALAE donnent une place essentielle à l'inclusion et au respect des différences :

Les enfants participent autant que possible aux activités communes, avec des adaptations d'espace, de rythme, de consignes, de matériel ou d'accompagnement. Ces ajustements sont suivis et réévalués avec la famille.

L'importance pour l'ALAE élémentaire de TRIE sur Baïse est de préparer un accueil attentif aux besoins de chaque enfant : MOTEURS / PHYSIQUES / SENSORIELS / COGNITIFS / AFFECTIFS…

Tout d'abord, l'organisateur rencontre la famille / les responsables légaux et l'enfant à besoins spécifiques pour ainsi pouvoir réaliser une prise d'information concernant les dispositions à prendre, et ce qui peut être mis en place pour permettre un accompagnement continu de l'enfant et réaliser une inclusion la plus totale. La direction échange avec la famille / les responsables légaux et l'enfant de manière constante afin de connaître ses habitudes, ses points d'appui et les dispositions utiles. Les informations nécessaires à l'accueil sont partagées avec les professionnels concernés dans le respect de la confidentialité.

- ➔ **Aménagement des Espaces et des Salles facilitant l'accès de l'enfant à l'accueil ;**
- ➔ **Aménagement du Planning de l'Enfant selon ses besoins** *(si nécessaire)* **;**
- ➔ **Adaptation des Activités afin de respecter le rythme de l'enfant, ses capacités, ses besoins, etc… SANS CRÉER D'INÉGALITÉS OU DE SENTIMENTS DE FAVORITISME ENVERS LES AUTRES ENFANTS, OU MÊME DE SURPROTÉGER L'ENFANT ;**
- ➔ **Inclusion de l'enfant au sein du groupe, permettant de le reconnaître comme un enfant à part entière du groupe : s'amuser et s'épanouir avec les autres enfants, partager des moments, vivre en communauté, favoriser son autonomie et son accès aux loisirs, respect des mêmes règles que les autres enfants, etc…**
- ➔ **Communication avec les autres enfants du groupe** *(si nécessaire)* **afin de mieux comprendre et intégrer les besoins de leur camarade sans pour autant le catégoriser, et pour expliquer les adaptations et favoriser l'entraide, sans divulguer d'informations personnelles ou médicales ;**
- ➔ **Répondre aux besoins de la famille / des responsables légaux ;**
- ➔ **Échanges réguliers avec la famille / les responsables légaux pour ajuster l'accueil et prendre en compte leurs observations ;**

L'importance d'une bonne inclusion permet l'ouverture d'esprit de tout le monde et une sensibilisation aux besoins spécifiques.
Une bonne inclusion permettra à l'enfant de profiter d'un vivre ensemble qualitatif, mais aussi de partager des moments d'apprentissage, de convivialité, ludiques et divertissants afin de continuer dans une logique de développement du bien-être de l'enfant.

Lorsqu'un besoin de santé le nécessite, le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) précise les dispositions à respecter. Il ne concerne pas systématiquement tous les enfants à besoins spécifiques et ne remplace pas la préparation de l'accueil avec la famille.

L'équipe d'animation peut également vivre des moments de formation concernant l'accueil d'enfants à besoins spécifiques, si elle en ressent le besoin ou si c'est nécessaire.
L'équipe d'animation adapte aussi ses projets d'animation et ses activités les rendant accessibles à toutes et tous. Elle réfléchit également aux meilleures conditions pour permettre à l'enfant de prendre du plaisir et de se sentir totalement inclus.

Si un accompagnement renforcé paraît nécessaire, la direction étudie avec la coordination du SEJ les moyens mobilisables et les adaptations possibles. Les modalités retenues sont préparées et suivies avec la famille.

Un enfant à besoins spécifiques est un enfant à part entière avec des besoins et des droits que nous nous devons d'inclure logiquement, sans jugement aucun et de manière sereine.

Après tout…
C'est avant tout un enfant, avec ses envies, ses sentiments, ses capacités et ses besoins, qui doit pouvoir jouer, partager et grandir avec les autres…

5.3. Familles / Responsables Légaux

Relation avec les Familles / Responsables Légaux

L'ALAE élémentaire de TRIE sur Baïse et son équipe pédagogique assurent une communication régulière avec les familles / responsables légaux des enfants.

En effet, les familles / responsables légaux sont en quelque sorte nos partenaires en termes d'accueil des enfants au sein de la structure.

Lors de l'inscription et de la préparation du premier accueil, un échange permet de présenter le fonctionnement, le projet, l'équipe et les espaces. Les familles / responsables légaux transmettent les informations et les documents nécessaires à l'accueil de l'enfant.

L'ALAE attache une importance capitale à la place des familles / responsables légaux dans l'accompagnement des enfants, en lien avec les orientations de coéducation du PEDT.

Les arrivées et les départs sont des occasions de transmission. Pour une question nécessitant davantage de temps ou de confidentialité, un rendez-vous peut être proposé avec la direction, sans perturber la surveillance du groupe.

Les familles / responsables légaux sont encouragés à partager leurs observations, leurs besoins et leurs avis afin de contribuer à l'évaluation des pratiques et des propositions de l'ALAE.

Quelle que soit la tranche d'âge, les familles / responsables légaux peuvent être en communication directe avec l'équipe d'animation si nécessaire.

Les familles / responsables légaux peuvent échanger avec Andy PINTO, directeur de l'ALAE, et avec Christine FOURTEAU, coordinatrice du SEJ. Les transmissions et demandes s'effectuent par les moyens de communication du service, dans le respect des horaires de travail et des règles de confidentialité.

L'idée est de permettre aux familles / responsables légaux de prendre part à la vie de la structure. Le projet prévoit notamment des temps de rencontre et de partage, comme les goûters familles « Les P'tits Moments », selon l'organisation des périodes.

Tout est mis en œuvre pour construire un accueil périscolaire vivant et participatif, où enfants, familles et professionnels contribuent à une relation de confiance durable

6) LES EVALUATIONS

Avoir un regard critique sur sa pratique professionnelle permet à chacun de s'adapter et d'évoluer. L'évaluation entraîne une valorisation des actions menées et une meilleure compréhension de leur impact. Enfin, associer les publics et en particulier les enfants à l'évaluation rend ces derniers acteurs et participe à la construction de leur citoyenneté.

6.1. Évaluation de l'Équipe Pédagogique

Plusieurs types d'évaluations de l'équipe pédagogique sont mis en œuvre par l'équipe de direction :

LES RÉUNIONS PÉDAGOGIQUE

Les réunions pédagogiques sont organisées selon le planning de l'équipe et complétées par les transmissions du quotidien. Elles permettent de croiser les observations, d'analyser les situations rencontrées et d'ajuster les activités, les espaces et l'accompagnement des enfants.

L'avis de l'équipe d'animation, ses besoins et ses propositions sont pris en compte afin de faire évoluer positivement le fonctionnement de l'ALAE et la mise en œuvre des objectifs pédagogiques.

Ces réunions peuvent être faites sous forme de jeux, de discussions, etc… le tout de manière collective, tout en étant dans l'écoute de chacun, la bienveillance et l'acceptation de la critique constructive, ainsi que la remise en question.

L'ÉVALUATION DES STAGIAIRES BAFA / BAFD

L'évaluation des stagiaires BAFA / BAFD se déroule en plusieurs étapes :

- **Début de stage** : Une première rencontre est organisée afin de définir ensemble les attentes et les objectifs du stage.
- **Pendant le stage** : Un accompagnement continu est mis en place pour soutenir le stagiaire dans son apprentissage. Il peut compter sur son référent d'animation, l'adjoint pédagogique ou la directrice pour toute aide ou conseil. Un **entretien intermédiaire** avec la direction est prévu à mi-parcours.
- **Fin de stage** : Le stagiaire réalise un **bilan de son expérience**, évaluant ses acquis et identifiant ses axes de progression.

L'évaluation se fait avec un outil au format papier permettant un suivi concret de l'évolution des stagiaires.

- **Il est important de préciser que l'ALAE peut également accueillir des stagiaires d'observation de collèges et lycées, pour lesquels un accompagnement est mit en place et qui auront surtout un rôle d'observateur, d'accompagnateur et qui pourront prendre part aux animations. Ces élèves stagiaires n'auront jamais la responsabilité d'un groupe d'enfants par eux-mêmes sans la présence d'un adulte formé avec eux.**

L'AUTO-ÉVALUATION + ÉVALUATION INDIVIDUALISÉE

Un outil au format papier bien défini est mis en place, comprenant tous types d'éléments permettant une évaluation globale des animateurs-trices permanent(es).

- Bilan de période / Entretien individuel : Un temps d'échange est organisé selon le calendrier prévu. La direction et l'animateur-trice préparent leur évaluation, puis confrontent leurs observations afin d'identifier les acquis, les besoins et les axes de progression.

La direction s'appuie sur des observations professionnelles concrètes et des retours contextualisés. L'échange permet à la personne concernée d'exprimer son analyse et de définir les ajustements utiles.

6.2. Évaluation Périodique

Le directeur évalue le fonctionnement de l'ALAE à l'aide des supports de suivi et des bilans de période, en lien avec l'équipe d'animation et la coordination du SEJ.

Cet outil d'évaluation se base sur plusieurs facteurs :

- *Les observations de terrain, les fiches d'activités et de projets, le suivi des incidents et des situations problématiques, les conseils d'enfants, la boîte à idées et le tableau des responsabilités permettent de suivre les actions menées et leurs effets.*
  Les retours des enfants, des familles, des animateurs-trices, des personnels et des partenaires complètent cette analyse. Les situations individuelles sensibles sont traitées de manière confidentielle.

Ces évaluations périodiques permettent d'analyser les possibles améliorations à apporter, les points positifs comme négatifs, une critique constructive des pratiques, les défauts et qualités d'organisation, les éléments à modifier / supprimer et ceux à conserver, et de voir les évolutions positives comme négatives de chaque période.

Des questionnaires de satisfaction peuvent être proposés aux familles / responsables légaux et aux enfants lors des bilans de période. Ils complètent les échanges du quotidien et permettent de recueillir des propositions d'amélioration.

6.3. Évaluation du Projet Pédagogique et des Objectifs

Ce bilan reprend les quatre axes du projet pédagogique : vivre-ensemble et inclusion ; autonomie et participation ; écocitoyenneté et environnement ; découverte, création et expression. Le suivi des situations et les conseils d'enfants éclairent la coopération et le climat du groupe. La boîte à idées et le tableau des responsabilités rendent visibles les initiatives et les missions réalisées. L'observation des écogestes permet d'apprécier les évolutions concernant le tri, le gaspillage et le respect des ressources. Les fiches d'activités et les retours « J'ai découvert… J'ai essayé / réussi… J'aimerais… » renseignent la diversité des découvertes, la participation et la confiance des enfants.

Un bilan annuel est rédigé par la direction avec l'équipe et partagé avec la coordination du SEJ. Il met en regard les intentions, les moyens et les évolutions observées au fil des périodes, selon l'âge et les besoins des enfants. Il sert à ajuster le projet pédagogique, les objectifs et les pratiques pour l'année suivante, sans réduire l'évaluation à la performance ou au nombre d'activités réalisées…

6.4. Évaluation du PEDT

L'évaluation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2025-2027 de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac s'inscrit dans une démarche collective d'analyse et d'amélioration des actions éducatives. Elle permet d'apprécier la manière dont les orientations du territoire se traduisent concrètement dans le quotidien des enfants et des jeunes : engagement citoyen, éveil des consciences, prise en compte de l'individualité, bienveillance et continuité éducative. Au-delà des activités réalisées, elle interroge la qualité de l'accueil, la place accordée à chacun et la cohérence de l'accompagnement proposé entre les différents temps de vie de l'enfant.

L'ALAE élémentaire de Trie contribue à cette démarche à partir des observations de terrain, des bilans de période, des projets menés et des retours recueillis auprès des enfants, des familles et de l'équipe pédagogique. Ces éléments permettent d'analyser la participation des enfants, leurs possibilités de prendre des initiatives, l'accessibilité des activités, le respect de leurs rythmes et de leurs besoins, ainsi que leur ouverture aux autres et au territoire. Les réussites, les difficultés rencontrées et les adaptations mises en place constituent autant de points d'appui pour nourrir la réflexion collective.

Cette évaluation peut notamment prendre la forme de réunions réunissant les acteurs de l'enfance et de la jeunesse de Trie-sur-Baïse et des communes environnantes. Selon les thématiques abordées, elles peuvent associer les enseignants et les directions des écoles (Trie, RPI, etc…), les directions des accueils périscolaires et de loisirs, la coordination du Service Enfance Jeunesse, les élus chargés de l'enfance, les représentants de l'Éducation nationale, des services de la jeunesse et des sports (SDJES), de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels concernés. La diversité des participants permet de croiser les connaissances du territoire, les expériences professionnelles et les regards portés sur les besoins des enfants et des familles.

Ces rencontres constituent des temps de travail communs au cours desquels chacun peut partager ses observations, questionner ses pratiques et contribuer à la recherche de réponses adaptées. Elles peuvent s'appuyer sur des échanges, des ateliers de réflexion ou des mises en situation inspirées de difficultés vécues ou susceptibles d'être rencontrées. Les participants analysent ensemble les situations, identifient les obstacles et envisagent des pistes d'action concernant, par exemple, l'inclusion d'un enfant, le respect de son rythme, les relations avec les familles ou l'articulation entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Les situations individuelles sont abordées dans le respect de la confidentialité.

Cette démarche permet également de faire émerger des besoins jusque-là peu identifiés, de construire de nouveaux partenariats et d'imaginer des réponses qui n'avaient pas été envisagées initialement. Elle peut ainsi conduire à proposer de nouveaux objectifs ou à faire évoluer les priorités du PEDT. L'évaluation met en regard les intentions éducatives, les moyens mobilisés et les effets observés, en s'appuyant à la fois sur des éléments quantitatifs et qualitatifs. Le nombre d'actions réalisées prend ainsi son sens au regard de leur accessibilité, de la qualité de la participation et de ce qu'elles apportent aux enfants.

À l'issue de ces travaux, un bilan global rassemble les constats partagés, les avancées, les difficultés et les propositions d'amélioration. La direction de l'ALAE y contribue en lien avec l'équipe d'animation et la coordination du Service Enfance Jeunesse. Ce bilan permet de définir les priorités, de préciser les actions à poursuivre ou à ajuster et d'organiser leur suivi avec les acteurs concernés. L'évaluation du PEDT constitue ainsi un outil de dialogue et de décision pour faire évoluer les pratiques, renforcer la coopération et construire une continuité éducative attentive aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.



7) LES PARTENAIRES

L'ALAE élémentaire de Trie travaille avec plusieurs partenaires pour accompagner les enfants et leur proposer des activités variées.

La Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac organise l'accueil. Elle fournit les moyens humains, matériels et financiers. La coordination du SEJ accompagne l'équipe et veille au respect des objectifs du PEDT.

Le SDJES conseille la structure et contrôle les conditions d'accueil des enfants. La CAF participe au financement et facilite l'accès des familles aux loisirs. La MSA soutient des actions auprès des familles en milieu rural.

L'école et les familles sont des partenaires du quotidien. Les échanges permettent de mieux connaître les besoins des enfants et d'assurer un lien entre l'école et l'ALAE. Des rencontres, comme « Les P'tits Moments », permettent de partager les activités et de recueillir les idées des parents.

Les associations locales, les autres accueils du SEJ et les structures culturelles peuvent enrichir les projets. Des actions sont aussi envisagées avec les Restos du Cœur, des artisans et des professionnels de l'horticulture. Le PEDT recense notamment la Maison de la Nature et de l'Environnement de Puydarrieux, les cinémas du territoire et les liens avec la scène nationale du Parvis. Ces ressources, ainsi que les associations et les équipements locaux, peuvent être mobilisées pour enrichir les découvertes des enfants. Une intervention ou une sortie se prépare avec la coordination, selon les disponibilités, les moyens et les conditions d'accueil.

Chaque action est préparée avec les partenaires concernés et la coordination. Elle tient compte des besoins des enfants, de leur sécurité et des moyens disponibles.

L'école élémentaire et l'équipe enseignante sont des partenaires du quotidien. Les transmissions, le partage des espaces et la concertation autour des besoins des enfants assurent la continuité entre les temps scolaires et périscolaires, tout autant que les conseils d'écoles (périodiques) où sont inviter la direction de l'ALAE et la coordination du service SEJ. Le PEDT associe également l'Inspection de l'Éducation nationale à son pilotage et encourage la cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils.

Les familles sont les premiers partenaires de l'accompagnement de l'enfant. Les échanges à l'accueil, les rendez-vous, les retours sur les activités et les temps conviviaux permettent de construire une relation de confiance. Les représentants des parents participent à la dynamique du PEDT. Le projet prévoit notamment des moments de rencontre, comme « Les P'tits Moments », pour partager la vie de l'ALAE et recueillir leurs propositions.

Les échanges avec les autres accueils du SEJ peuvent permettre des projets communs, des rencontres et une mutualisation des ressources, selon les possibilités de chacun.

Les propositions de l'équipe ouvrent des pistes avec les Restos du Cœur de Trie, des artisans comme un boulanger ou un pizzaiolo, et des professionnels de l'horticulture. Il s'agit de collaborations à construire : aucun accord n'est encore validé. Les rencontres peuvent permettre de découvrir un métier, de comprendre son impact environnemental ou de mener une action solidaire. La remise d'affaires non réclamées suppose d'abord l'accord de la collectivité et le respect de la procédure de restitution aux familles.

Pour chaque action, l'équipe précise l'objectif pédagogique, le rôle des intervenants, les besoins matériels, les conditions d'encadrement et les modalités de bilan. Les enfants sont associés à la préparation et aux retours d'expérience. Le partenariat doit enrichir leur quotidien, favoriser l'inclusion et rester adapté aux contraintes du périscolaire.





8) CONCLUSION

L'ALAE élémentaire de TRIE sur Baïse a pour but d'offrir aux enfants une expérience de vie en groupe, dans un cadre sécurisant, ludique et adapté aux temps périscolaires, propice à la découverte, au jeu et au partage.
À travers des activités variées et des projets construits avec les enfants, chacun peut s'amuser, apprendre à coopérer, prendre des initiatives et gagner en autonomie.

Notre équipe d'animation, engagée et à l'écoute, veille à ce que chaque enfant trouve sa place dans un climat de respect, de tolérance et de bienveillance. Le projet pédagogique repose sur le vivre-ensemble, l'inclusion, l'accès aux loisirs pour tous, la laïcité, la citoyenneté, la responsabilité et la solidarité.

Il s'adapte aux besoins des enfants et évolue avec eux.

Nous croyons que les temps périscolaires sont de belles occasions de grandir, de s'ouvrir aux autres, de prendre soin de son environnement et de découvrir différentes façons de créer et de s'exprimer.

Ce projet pédagogique constitue une référence commune pour l'équipe, la CCPTM, la coordination du SEJ, les partenaires, les familles et les enfants. Il s'inscrit dans les orientations du PEDT et dans le respect du règlement intérieur du service.

Ce projet donne un sens aux animations et aux actes de la vie quotidienne. Il évolue grâce aux observations, aux échanges et aux bilans, pour construire ensemble un accueil attentif aux besoins de chacun.

